

**Transcriptions de notes, sur les
communes de Sumène, Saint Martial,
Saint Roman de Codières, et de quelques
lieux du LANGUEDOC,
Rédigées par
Mr Isidore Boiffils de Massane.
*(1824-1904).***

**Microfilm conservé aux archives
départementales du GARD.**

Sous la cote « 1Mi 87 R11 ».

Pour François DUCROS, (1906-1962)

*Mon grand père, né a
Saint André de Majencoules.*

*Mon affection éternelle.
Thierry Remy DUCROS*

ACGGC

Petite présentation du document.

Isidore Boiffils de MASSANE, (1824-1907) était un érudit, qui passa une bonne partie de sa vie à étudier l'histoire de la vallée d'Hyèrle, et plus particulièrement, les villages de SUMÈNE SAINT ROMAN de CODIÈRES et SAINT MARTIAL.
Natif du Vigan, il habitait à SUMÈNE dont il fut élu maire.

Il étudia alors, l'origine, l'histoire, l'implantation des familles et leur interpénétration, les hameaux, et masages, les patronymes. Grâce à une multitude de notes, il réussit à dresser des micros généalogies sur les principales dynasties, fondatrices de ce petit coin des Cévennes.

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

Ses travaux, tirés de parchemins anciens et poussiéreux, rédigés, à la main, sont conservés aux Archives départementales.

Les notes ne sont pas forcément chronologiques.

Un livre lui est consacré : Histoire de SUMÈNE

« Des origines à la fin du 18^{eme} siècle »

Éditions du vieux pont.

Imprimerie des Cévennes à SUMÈNE.

Quand on a la chance d'avoir des études aussi précises, avancées, et soignées, il apparaît comme une évidence de faire partager ce trésor, tout en respectant absolument le travail de son auteur.

Je n'ai pour ma part, qu'informatisé une partie de ces travaux.
C'est ma petite contribution à la découverte de cet extraordinaire don.

Il peut y avoir des petites erreurs malgré tout le soin que j'ai porté à son écriture, et certains vides aussi, laissés par l'usure du microfilm, ou l'écriture quelquefois médiocre.
Je réclame donc l'indulgence du lecteur.

Beaucoup de passionnés vont retrouver des noms connus, et peut être, démêler
Certaines énigmes du passé, c'est ce que je leur souhaite.

R11 .178 .1mi 87.AD30.

Année 1127.

Johannes de ROCHETA, (vassal de l'évêque de LODÈVE), Guidon FABRI, fils de Pierre FABRE, Adalaïz, veuve de Guidon. Bernard HUGON .Guillaume RAYMOND, serviteur de l'évêque, Guillaume ALZARAN.

Pontius, écrivain. (Sans prendre le titre de notaire).Sols Melgoriens.

R11 .178 .1mi 87.AD30.

Année 1156.

Guillaume ARMAND, fils de Guillaume ARMAND, Gaucelm de SALDET, Pons de FURGALET, Dominus Raimondus de Pedüs (m Raymond du PUECH), Guillaume de MELEZ, Etienne de MELEZ, Guillaume de ROCHETA, Benoît de PLAÏA, Pierre de PLAÏA, Beringarius de NIDERS, Pierre de NOGARETS,
Pierre, écrivain, fait près du cimetière de l'église de Saint Bauzille.

Ces deux actes paraissent concerner les terres et les personnes de SAINT BAUZILLE,
MOULÉS et LA ROQUE.

R11 .178 .1mi 87.AD30.

Année 1183.

Raymond de ALMIS et sa femme Ermegarde , Pierre de BALANEGÈS et sa femme Bernarde,Guillaume de PODOLIS,fait sur le seuil de Pierre CAPELAN,qui écrit à la demande des parties,Hugon BEDOS,Pierre son fils,Raymond AGRI ?,et son fils Laurent,Guillaume ANDRÉ.

(Sols Bitterrois).

R11 .179 .1mi 87.AD30.

Année 1217.

Rostaing d'AGRENION,Guillaume ETIENNE,Arnaud de PEYREGROSSE,Hugon de MONTDARDIER,Bermond de la POLVETERIE,Bégon,Etienne,et Gros de PERAYROL,frères,Etienne de la COSTE,Pierre de BELPUECH.

Témoins ARNALD notaire public.

R11 .179 .1mi 87.AD30.

Année 1227.

Etienne de la COSTE et Pierre de BARJAC, son beau frère, actes passé à SAUVE en Présence de Pons CATALAN, Pierre de CASTANET, Guillaume de BARJAC, (étrangers à SUMÈNE) Guillaume de la RIVE (de RIPA), témoins, Pierre de CASSAGNE, (De CASSANIS), notaire à SAUVE, Guillaume DAUDET (Déodatus) son clerc.

R11 .179 .1mi 87.AD30.

Année 1241.

Gérard de SOUBES,(de SOBERIS)donateur,Astolphe VENISTA,(trésorier)Jean du POUGET,précentor(chambre),Guillaume de CLERMONT,Aldebert ,maître Guidon,Raymond d'AZEMAR,chanoine de Saint Génès ou Saint Genest,diocèse de LODEVE,Pierre de CAUSSANEL,notaire public de LODEVE.

R11 .179 .1mi 87.AD30.

Année 1249.

Pierre de la COSTE. Guillaume et Raymond de VIGNEVIEILLE, (de vines véteri) aujourd'hui mas des TEULON, jadis Vignevieille, Guillaume de MONTIDANEÏS, homme de loi, Gaucelm de DURFORT, chevalier.

Acte passé à MANDUANEGES, (MANDAGOUT) Raimond GUILLAUME chevalier, Bertrand de ORGANIEIS, Guillaume de FRESSAC, Bremond du PONT, Pierre des MONTEILS, Bernard FABRE notaire de SAUVE.

R11 .180 .1mi 87.AD30.

Année 1252.

Guiraud de EYSSARTS VETERI, (ISSARVIELS) paroisse de SAINT ROMAN, Raymond GUILLAUME, chevalier de ROQUEFOURCADE, époux de Alasacie, Guillaume BRESSON, de Saint Roman, tenancier du mas de la COSTE.

Acte passé à CROS, Guitard de VALFOURCADE, prêtre, Raymond du VILARET, Pierre et Bernard de CULA, Manfred de la COSTE, Raymond de VIGNEVIEILLE, Guillaume GAUDANTIUS, notaire de SAUVE, dont les notes seront transmises après sa mort à Bernard de CASSAGNE (de CASSANIS) aussi notaire de SAUVE.

R11 .180 .1mi 87.AD30.

Année 1257.

Daudé BOUVIER ,Gérard de FABRILIS ,Dominus,Bernardus de LOUCO,Daudé de FAU,Béranger de GUIFFRED ,(Sols Melgoriens),acte passé a SOUBES ,diocèse de LODEVE,Béranger PARPILLON,Notaire,Guillaume de la TUDE,Durand de BAILLAC,Bernard MOUCRUT témoin.

R11 .180 .1mi 87.AD30.

Année 1270.

Gaucelm de DURFORT, chevalier, Guirard d'ISSARVIEL, arbitres, Raymond GUILLAUME chevalier de ROQUEFOURCADE, époux de Alasacie, Pierre de la COSTE, (Sols Melgoriens et Sols tournois).

Acte passé à CROS, Etienne de VALFOURCADE, prêtre et Raymond du VILARET, Diacre de la paroisse de SUMÈNE, Louis de CORSAN de CROS, Malffred de COTTE, de SAINT HYPOLITE, Raymond de VIGNEVIEILLE, et Guillaume BRESSON de SAINT ROMAN, témoins, Guillaume GAUDENTIUS, notaire de SAUVE.

R11 .180 .1mi 87.AD30.

Année 1271.

Pierre des PONTS et Jean de VIGNEVIEILLE,Pierre de la COSTE possesseurs du mas de la VALETTE,Etienne de EUZIERE,et Marie de la POLVETERIE,femme de Guillaume de la POLVETERIE,acte passé a SAUVE,Dominus de MASSANE ,ou MARSANE,chanoine,Louis FABRE notaire de SAUVE.

R11 .181 .1mi 87.AD30.

Année 1274.

Guillaume de la POLVETERIE, de SAINT ROMAN, Pierre LOBERIE, Marchand de SAUVE, Guiraud d'ISSARVIEL, le SERRE du FROMENTAL, (livres et sols tournois), Pierre POIADE, notaire de SAUVE.

R11 .181 .1mi 87.AD30.

Année 1277.

Guillaume de la ROUVIERE ,Pierre du PONT ,Béranger AYRAL prêtre,Jacques de la COUR,Guillaume des AYROLLES,Pierre du SOULIER,Bernard de LOMEDE,(de OLMEDA)notaire d'HYERLE,à qui succède plus tard Jacques du MAS,aussi notaire d'HYERLE (de SUMENE ,probablement)acte passé au CASTANIER.

R11 .181 .1mi 87.AD30.

Année 1280.

Bernard de PERAIROL, père de Béranger de PERAIROL mari d'Erménarde,vend à LAMBERT diacre, une terre du PERAIROL,au quartier de Valchause,confrontant Guillaume des AYROLLES , Pierre de BERPUECH ,à ce jour mas de NISSOLE,Bernard AUGIER, (Le PERAIROL parait être le mas appelé « la CABANELLE », et le Mas de CAMLADET, parait être la LOUBATIÈRE)

Bernard de PERAIROL avait pour enfant : Béranger mari d'Erménarde, Bernard, Pierre, Marie épouse de Jean de MURAT.

Fait au mas du CAMLADET, dans la maison de Guillaume REBOUL, en présence de Pierre LAMBERT, et de Bernard de FARGUIER.

Lauzine fait dans la maison claustrale de SUMENE, par Dom Guillaume de BERTRANUS, chanoine de NIMES, et prieur de SUMÈNE, en présence de Dom Pierre del SERRE, et Jean de LAURIS, prêtres, Raymond de VALBONNE,

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

Maître Grégoire GUIDALINARI, notaire D'HYERLE à SUMENE, Bernard LOUIS, scribe (clerc de notaire) par licence de Pons de...baron d'HYERLE, (Les terres et personnes se trouvaient, ou habitaient dans la paroisse de SUMÈNE).

R11 .182 .1mi 87.AD30.

Année 1294.

La terre de Jean GUILLAUME à SUMÈNE. Pierre de la BROUE (de BROA).
Acte passé a SUMÈNE, dans la maison de Grégoire GUIDALINARI.

R11 .182 .1mi 87.AD30.

Année 1295.

Guillaume de PUECHAGUIMA, Pierre du PONT, Pierre du SOULIER, Puech calm ou Camplong, Etienne des AYROLLES, Pierre du VALAT.

Acte passé a SAINT ROMAN.

Guillaume du PERRON, (de PEYRONO), notaire Royal à SUMÈNE ? Bernard BENOIT
Son Clerc.

R11 .182 .1mi 87.AD30.

Année 1295.

Bernard AUGIER chevalier habitant du Castrum de SOMMIÈRES, vend à Pierre de SAUVE, chevalier du Castrum de SAUVE, au prix de 4000 sols tournois, tous les droits et fonds qu'il possède dans la Baronnie d'HYERLE, notamment dans les paroisses de ROQUEDUR, POMMIER, MONTDARDIER, MOLIERES, et dans la paroisse de CLARET, sauf les droits de Guillaume de CLARET.

Dressé à Raymond de SAINT JULIEN,damoiseau du lieu de l'ARBOUSS ,paroisse de ROQUEDUR,son droit du domaine direct et de lods,et les albergues,de deux chevaliers et un écuyer,que ledit SAINT JULIEN a le droit de requérir une fois par an ,entre Noël et le Carême.

Pour sûreté de quoi, Bernard AUGIER, oblige ses biens de PINHAMEIS ?

Dame Ricarde de la COSTE, sœur de Bernard AUGIER.

Acte passée au LEUCUIN (Léques),en présence de SABATIER,Jean du PRÉ ,Jacques SABATIER,Jean des MASES,le seigneur Gaucelm de MANDAGOUT,chevalier,le Seigneur Guillaume BARNIER de MIRABEL,chevalier,Raymond de SAINT JULIEN,damoiseau,et Guillaume de ROVEYRANIUS,notaire Royal de SAUVE.

R11 .183 .1mi 87.AD30.

Année 1297.

Seguin MEJANEL, prêtre de MEYRUIES, de l'Eglise Saint Pierre de MEYRUIES, Hugon AUDEBERT, prieur de MEYRUIES, Sire GERVAIS de GIGNAC, Moine de SAINT GUILHEM le DESERT, Bernard BRIVE notaire de MEYRUIES.

R11 .183 .1mi 87.AD30.

Année 1245 (en Mai).

« Moi, Martin de LEVANDOUR, de la paroisse de SAINT MARTIN de VALLERAUGUE, reconnaissant devant vous, Dame Ysabelle, Comtesse de RODEZ, que j'ai été le fils de votre homme, originaire de votre mas d'ASCLIÈRES,

Je vous confesse donc, Dame Comtesse, que je suis votre homme et présentement les mains jointes, à Genoux fléchis, je vous fais hommage et vous promet fidélité.

Je crois que le « mérum impérium », c'est-à-dire que la connaissance et l'application de la peine de tous les crimes, vous appartient, dans le Mas de LEVANDOUR, je crois de même

que la juridiction des causes civiles, ordinaires et extraordinaires, « le majus dormissium », ou la domination et la puissance vous y appartienne.

Je crois, vous avez dans toute la paroisse de VALLERAUGUE, Ost et Cavalcades et Gâches et Bastides, (droits de réquisition pour la guerre, de Guet, de garde et de forteresse), et droits de chasse.

Acte passée dans une chambre haute,prés de la Tour de VALLERAUGUE ,témoins :Guillaume PIERRE de GANGES ,Pons de COLET homme de loi,Jean COUDOUNE ,ecclésiastique,Bernard de MONTDARDIER,chevalier,Bernard de la FARE,Pierre d'ANGLEVIEL,Pierre de COSDAN,notaire.

Le même jour devant les mêmes témoins et notaires, moi Hugues de FIGAYROLES, de la paroisse de VALLERAUGUE, reconnaît devant vous Dame Delphine de ROQUEFEUIL, mère et procuratrice de la comtesse de RODEZ, que la dite Comtesse possède les droits ci-dessus, et de plus, que je dois lui donner tous les ans, deux setiers d'Avoine pour droit de « Comende ou de Sauvegarde » (comenda sive salvataria). »

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1293.

Mention de reconnaissance féodale faite par Raymond de VALESCURE, au Seigneur Pierre de SAUVE, Pierre FABRE notaire.

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1290 (mention dans un acte de 1455).

Guillaume DEL PUECH du mas de la NIBLE, vend à Guillaume de LEUZIÈRE, le droit de Paisance (Roba et Robotgium) pour son bétail « gros et menu », dans une terre nommée « En las Condaminas »ou « En las Traversas »confronte le chemin allant de SAINT ROMAN à CÉZAS, les hoirs de Bernard des COMBES, Bernard SILVESTRE, les hoirs de Jean de VIGNEVIEILLE, À SAUVE dans la maison de Pierre FABRE., notaire.

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1252.

Bernard du MOURIER ,et Alaissete sa femme,vend des directes du Castanet,des terres confrontant de Bernard BERMOND, de Guillaume FILIOL ,Pons BOSSUGES,notaire d'HYERLE .

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1263.

Bernard de GALAN, Raymond du FOUR, notaire de GANGES.

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1269.

VALFORCADE notaire.

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1280.

Raimond de GINESTOUX vend à Guillaume du MOURIER une cerclière et des droits féodaux.

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1299.

Guillaume MASSANE achète une terre au CASTANET.

R11 .184 .1mi 87.AD30.

Année 1299.

Etienne de LEUZIÈRE, d'une part, Pons de la COSTE, et Jean de VIGNEVIEILLE
D'autre part choisissent Jean de MONTULANOIS, pour régler leur différents.

R11 .185 .1mi 87.AD30.

Année 1308.

Pierre GUILLAUME de SUMÈNE mari d'Alasacie de LECHEZ, Guillaume MALCAP,
Raymond de ASPÉRIÈS, Astorg AUDEMAR, propriétaire au quartier du POUJOL, tènement
et juridiction de Solanon.

Frère Pierre de VALESCLAUSA, prieur du prieuré de SAINT MARTIN des AREIS, et en
cette qualité Seigneur de Soulanon (le SOULANOU).

Acte passé a SOLANON devant le seuil (« ante stare ») du prieur des AREIS, en présence de
Dom DAUDÉ d'AYROLLE, prieur de SUMENE, Pierre DELPUECH, Guillaume de LA
FONT, Pierre de BORDA, notaire royal de SAUVE.

R11 .185 .1mi 87.AD30.

Année 1310.

Acte passé a SUMÈNE, dans la maison du notaire, soussigné en présence de Jean MARTIAL,
Guillaume FOUCAUD, et de Bernard BENOIT, notaire public, d'HYERLE,
Des diocèses de LODEVE et de MAGUELONE, et de leurs districts (dépendances).

R11 .185 .1mi 87.AD30.

Année 1311.

Raymond FONTS de la ville de SUMÈNE, majeur de 14 ans, fils de Pierre FONTS.
Pierre du SOULIER,

Acte passé a SUMÈNE, dans la maison du notaire, présent, Jean MICHEL, et Bernard
BENOIT notaire, d'HYERLE du diocèse de LODEVE, et de toute la terre privilégiée et aux
privilèges de l'église de MAGUELONE.

Nota : en 1311, l'évêque de MAGUELONE avait

1^{er} : une juridiction spirituelle sur tout son diocèse, lequel territoire dépendait en partie du Roi
de France, et en partie du Roi de MAJORQUE, et d'ARAGON.

2eme : une juridiction temporelle sur la baronnie de SAUVE, comme seigneur de cette
baronnie, laquelle au spirituel relevait de l'évêque de NIMES ;

R11 .186 .1mi 87.AD30.

Année 1312.

Guillaume du VILLARET, fils de feu autre du Mas du VILLARET, paroisse de SUMÈNE,
Possède des droits féodaux.

Pierre MASSANE ou MARSANE, époux de Marie fille de feu Pons des LIOURES, (de
LIBRIS), Durant et Bermond des LIOURES, Guillaume de la POLVETERIE, Raymond
POUGET, Guillaume FILIOL, Bertrand de la ROUVIERE, damoiseau, Pierre de la BROUE.
Bernard BENOIT, notaire de SUMENE.

R11 .186 .1mi 87.AD30.

Année 1313.

Bernard FRAGUIER de SUMÈNE, Pierre du SOULIER, Jean PONS, Jean VILLARET.
Bernard BENOIT, notaire de SUMENE.

R11 .186 .1mi 87.AD30.

Année 1313.

Bernard FRAGUIER de SUMÈNE, Pierre DEL PUECH, Jean PONS, Jean VILLARET.
Bernard BENOIT, notaire de SUMENE.

R11 .186 .1mi 87.AD30.

Année 1313.

Guillaume de la FONT, de SOLANON paroisse de SUMÈNE, acte passé dans la paroisse de SAINT ROMAN, dans un pré, proche du moulin de Gaucelm du CASTANIER, en présence de Guillaume de BOURRAS, (de BORRATIO) de SUMÈNE, Bernard ETIENNE de SAINT MARCEL de FONT FOUILOUSE,, Pierre POIADE, notaire de SAUVE.

R11 .186 .1mi 87.AD30.

Année 1318.

Jean DAUDÈ, (Déodati), clerc, Raymond de la ROUVIERE, Pons de VALESCURE, Jean de PUECHAGUIMA, Pierre de MONTREDON, acte passé dans la paroisse de SAINT ROMAN, Guillaume de VERNO, notaire d'HYERLE.

R11 .187 .1mi 87.AD30.

Année 1318 ou 1328.

Guillaume des AYROLLES, mari de Etienne, du Mas de LEUZIÈRE, Pierre du SOULIER, Raymond de VALESCURE, Pierre de la COSTE, Raymond de la BROUE, acte passé au mas de LEUZIÈRE, Guillaume de VERNO, Pierre du COING, (Petri cugni, ou de cugno) clerc de notaire par autorité de Bernard de PIERREFORT, baron d'HYERLE.

R11 .187 .1mi 87.AD30.

Année 1321.

Raymond de VALESCURE, Pierre du SOULIER, Guillaume de LEUZIÈRE, Noble Seigneur Philippe de SALSAN, chevalier seigneur de LA ROQUE AYNIER, Bertrand du BUIS, du VIGAN,

Acte passé a SUMÈNE dans la maison de GAUCELM du CASTANIER, devant Pierre de SUMÈNE, Etienne de COLOGNE, Guillaume BOURRAS, Guillaume de la FONT, de SOLANON, Pierre ROUVIERE, notaire des baronnies d'HYERLE et de ROQUEFEUIL.

R11 .187 .1mi 87.AD30.

Année 1322.

Acte passé au mas du FROMENTAL, en présence de : Pierre de MÉGÈS, Béranger de MATA, ecclésiastique, Etienne de COLOGNE.

Pierre ROUVIERE notaire de SUMÈNE.

R11 .187 .1mi 87.AD30.

Année 1325.

Bertrand du BUIS, du VIGAN, Pierre du SOULIER, Raymond de VALESCURE, Bernard du SOULIER, Hermessende de RIVIS, feu Pierre ROUVIERE, notaire de SUMÈNE, Raymond GAUTHIER notaire à BÈZIERS, Pierre de RIVIS de BEDARRIEUX.

Acte passé dans la salle capitulaire des frères mineurs, de GANGES, en présence de frère Jean du BUIS, le Seigneur Robert ou Raymond ROGER, chevalier, Freiol de GINESTOUX, Arnaud de MONTOULIEU, Fré dol de la BRUIGUIÈRE, Guillaume de ROQUEFOURCADE, Guili du CASTANIER, tous damoiseaux,

Pierre MARTIAL notaire de GANGES.

R11 .188 .1mi 87.AD30.

Année 1325.

Nous Jean de SALSAN, Chevalier du Castrum de la ROQUE AYNIER,
Acte passé à GANGES, le 2 novembre en présence de Daudé CASTELH, Guillaume
ARDALION.

Pierre MARTIAL notaire de GANGES, et CASTRIES,
(C'est le premier acte daté du 4 du mois, au lieu de Ides, Calendes, nones)
Le seigneur se qualifie « vous » au lieu de « je ».

R11 .188 .1mi 87.AD30.

Année 1325.

Acte passé à BÉZIERS, Bernard BRILLI d'Eynac .Raymond GALTIER, ou GAUTIER,
notaire à BÉZIERS.

R11 .188 .1mi 87.AD30.

Année 1326.

Raymond ROUVIERE, ou de la ROUVIERE, père de Jean ROUVIERE et de Phillipa (fiancé
à Raymond de LEUZIÈRE), habitent le castrum de SAINT ROMAN.

Raymond de VIGNEVIEILLE .Raymond de PEYRIDIER. Etienne de la FIGUIÈRE. Jean
FERRIERE, tous de SAINT ROMAN. Guillaume de MELINHANIS de CROS.

Acte passé à SAINT ROMAN, en présence de Rubart DAUDÉ, Diacre.

Bernard VABRE, Guillaume des AYROLLES, Raymond de VALESCURE, Etienne
d'ISSARVIEL.

Guillaume VIERNE, notaire de SUMÈNE.

R11 .188 .1mi 87.AD30.

Année 1322.

Etienne PAYLIER de GANGES, Guillaume AGUIMAT, père de Bernard ANGELOT, sive
deniers d'or.

Acte passé à GANGES, dans la maison du notaire, en présence de Raymond de
MONTREDON, Pierre du SOULIER, Raymond de VALESCURE, Bernard de CAMPIS
notaire de GANGES.

R11 .189 .1mi 87.AD30.

Année 1330.

Guillaumette, fille de Marie du SOULIER. Le mas de RIPPA (Ribart ?)

Dans la paroisse de SAINT ROMAN, Pierre de LEQUES père de Jean et de Pierre. Jean
VIGNAL, tous de SAINT ROMAN, Pierre MORET de ROQUEDUR, Jean MALAFOSSE,
du diocèse de MENDE, Pierre SUGNI notaire de SUMÈNE, Bernard FÉDIÈRES, son clerc.

R11 .189 .1mi 87.AD30.

Année 1330.

Guillaume de PUECHAGIMA, acte passé dans la paroisse de SAINT ROMAN près d'un
moulin, en présence de Pons de FOCO, de SUMÈNE, Guillaume des AYROLLES, Pierre
POUJADE, notaire de SAUVE.

R11 .189 .1mi 87.AD30.

Année 1332.

Adalaysia ou Alazatia, fille de feu Guiraud PINTARD, du Castrum de SAINT
MARTIAL, femme de Guillaume NOGARET, le territoire de la TOURIÈRE à SUMÈNE, ou
sont propriétaires : Pierre BASTIDE, Guillaume SARELLE, Raymond GREGOIRE, le territoire

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

de l'UBAC,à SUMÈNE,Pierre PORTALES,les enfants de feu Bernard BENOIT,clerc de Notaire,Pons VILLARET,Durant CANDURANT,Guillaume GUITARD,Guillaume de VALLEBASTRIO.

Guillaume VIHERNE, notaire de SUMÈNE.

R11 .189 .1mi 87.AD30.

Année 1334.

Dominique RIGAL de VALBONNE, paroisse de SAINT ANDRÉ, époux de Ermessende de LEUZIÈRE.

Acte passé a SUMÈNE, dans la maison du notaire, en présence de Pierre BONET, Guillaume BON, Pierre CAPION de SAINT ROMAN.

Guillaume VIHERNE, notaire de SUMÈNE.

R11 .190 .1mi 87.AD30.

Année 1334.

Pierre et Pierre du SOULIER, père et fils, Pierre de RIVIS de BEDARIEUX,

Acte passé au CASTANIER, en présence de Pierre du COING notaire de SUMÈNE.

Bernard du BOURRAS, Etienne de la FIGUIÈRE, Pons de VALESCURE,

Pierre POIADE notaire de SAUVE.

Etienne POIADE, son clerc.

R11 .190 .1mi 87.AD30.

Année 1335.décembre.

Guillaume BERAILHON et Jean PONTIER, de la ville de SUMÈNE. Guillaume SAVELLE, Etienne VALDAYRON, Raymond du BRUC, Pierre BASTIDE, tous de SUMÈNE.

Galburge de la BLAQUIÈRE, femme de Béranger de SAINT MARTIAL, possède des droits féodaux, au quartier de la Tourière.

Acte passé a SUMÈNE, devant Pierre DURANT, Pierre de CHANTON, Guillaume PORTALES, et Guillaume VIERNHE, notaire.

R11 .190 .1mi 87.AD30.

Année 1336.Janvier.

(L'année commençant au 25 mars, le mois de décembre 1335, et le mois de Janvier 1336 étaient dans la même année).

« Moi Béranger de SAINT MARTIAL,damoiseau,co-seigneur du Castrum de SAINT MARTIAL,comme maître de la chose dotale,de Galburge de la BLAQUIÈRE,ma femme approuve le précédent acte ».

A SUMÈNE, devant Jean PEYROTE, Gilles TÉRON, et Guillaume VIERNHE, notaire.

R11 .190 .1mi 87.AD30.

Année 1334.

Guillaume du MAS BARNIER, Pierre de la COSTE, époux de Guillelmette, Jean

SALVESTRE, de SAINT ROMAN, Etienne du MAS, Jean des AYROLLES,

Pierre CHUGNI notaire à SUMÈNE.

R11 .191 .1mi 87.AD30.

Année 1340.

Raymond de LEUZIÈRE, Etienne de LEUZIÈRE, Pierre ROUVIÈRE, Pierre de la COSTE, père et fils, Pierre de MONTREDON, Bertrand PELEIRE.

Acte passé dans le cimetière de SAINT ROMAN, Pierre POIADE, notaire, Guiraud POIADE, son clerc.

R11 .191 .1mi 87.AD30.

Année 1341.

Feu Pons de VILLARET, père de Guillaume VILLARET, lequel était mari de Philippa, Jean VILLARET, minor, tous de SUMÈNE, terroir de l' ABRIC de GALAN.

Raimond BOUDON, Jean CANTOBRE, Ermessende de BARRITIO, terroir du SERRE del BRUC, Jean PONS, Guillaume FILIOL, et sa femme Aigline, ont des droits féodaux, a GALAN, Bertrand de la ROUVIÈRE, damoiseau et Guillaume du VILLARET, ont des droits féodaux au SERRE del BRUC.

Le nom du notaire est effacé. Tous de SUMÈNE.

R11 .191 .1mi 87.AD30.

Année 1341.

Pierre de la COSTE et Pierre son fils, Raymond de LEUZIÈRE, Raymond de VALESCURE, Raymond de VIGNEVIEILLE, Jean de la SALLE, alias de VALESCURE.

Acte passé a SUMÈNE devant Pierre de FEYGAROL, Guillaume GUITARD, de SUMÈNE. Guillaume VIERNHE, notaire, Béranger de COSSANICIS son clerc.

R11 .191 .1mi 87.AD30.

Année 1342.

Pierre de la COSTE et Pierre son fils, Jean de la SALLE, alias de VALESCURE, Raymond de LEUZIÈRE, Raymond de VALESCURE.

Acte passé a SUMÈNE devant Bernard de GINESTOUS, damoiseau, Bertrand de la ROUVIÈRE, damoiseau, Etienne et Raymond COLONHUS, Pierre du COING, notaire de SUMÈNE. Béranger de COSSANICIS son clerc.

R11 .192 .1mi 87.AD30.

Année 1342.

Discret homme ,maîtredocteur en médecine,recteur de l'église de SAINT ROMAN, Guillaume GIMBERNE, acte passé dans le cimetière de SAINT ROMAN, devant Dom Bernard ROSTAING et Jean DU PONT prêtre.

Bernard SALES notaire d'HYERLE.

R11 .192 .1mi 87.AD30.

Année 1342.

Pierre du SOULIER fils de feu Pierre ,acte passé dans le cimetière de SAINT ROMAN, devant Béranger Del FARGUIER, Jean de ANZO, fils de Jean du MAS du CAYLAR, Bernard SALES notaire de SUMÈNE.

R11 .192 .1mi 87.AD30.

Année 1343.

Pierre POIADE, notaire de SAUVE, fils de feu Etienne, mari de feu Ermessende fille de Raymond du CASTANIER, Bernard POIADE de SAUVE, homme de Loi, Dom Raymond de la ROQUE, chanoine de BÉZIERS, Bachelier es loi.

Acte passé à BÉZIERS, dans une chambre de Dom Jean du CASTANIER, devant révérend Raymond de VALESCURE, hebdomadier de l'église SAINT AFFRODITE de BÉZIERS, Dom Béranger de MATA, ecclésiastique, Guillaume BAYLE.

Bertrand SALES, Notaire Royal dans tout le LANGUEDOC.

R11 .192 .1mi 87.AD30.

Année 1347.

Testament de Raymond de LEUZIÈRE, acte passé au Mas de LEUZIÈRE, dans la chambre ou le testateur gisait, au lit.

Témoins : Dom Pierre PORTALES, de SUMÈNE, Pierre de VALESCURE, alias de la SALLE, Pierre ROUVIÈRE, Guillaume COREN, Pons de la SALLE notaire.

R11 .193 .1mi 87.AD30.

Année 1348.

Etienne de CARRIÈRE, du mas du Bosquet paroisse de SAINT ROMAN, Frère de Garsende et de Guillaume, Pierre du TÉRON, Pierre FABRE, Pierre du PERRIER, Raymond del PUECH, Barthélemy PÉRAS, Guillaume CARRIÈRE, Pons de la SALLE ,notaire.

R11 .193 .1mi 87.AD30.

Année 1349.

...Bergond de la ville de SUMÈNE, fils de feu autre, époux de Guillerme, père de Etienne, Raymond, Agnès, Antoinette épouse de Gringoire de SAINT LAURENT, Marqués, Guillerme mariée à SAINT ROMAN, //,frère de Guillaume, Agnès, Jeanne, Pierre et Antoine. Vénérable homme Guiraud de Cabanevieille, plus vieux co-seigneur du Castrum de SAINT MARTIAL, Jean GRINGOIRE, Raymond ROUVIÈRE.

Acte passé a SUMÈNE, devant Pierre MAUREL, Raymond VITAL, SABATIER, Raymond ESQUIROL, Guillaume FELGAYROLLE, Guillaume VIHIERNE, notaire.

R11 .193 .1mi 87.AD30.

Année 1350.

Philippa, fille de feu Guillaume de la ROQUE, damoiseau de SAINT ETIENNE de VALFRANCESQUE, diocèse de MENDE, (Nièce de Guillelma de la ROQUE qui avait épousé Gaucelm du CASTANIER), veuve de Guillaume de MÉJÈS de SUMÈNE, épouse Pierre de MONTREDON.

Acte passé au Mas de CORALLIO, dans la paroisse de SUMÈNE, en présence de Pons JOLY,

Jean CORNIER, Guillaume de VALESPINOUSE, Pierre CHUGNI clerc de notaire.

Pierre CHUGNI, notaire, Jean de SERNAN, son clerc, par autorité de Gilbert de PEYREFORT, baron D'HYERLE.

R11 .193 .1mi 87.AD30.

Année 1350.

Feu Raymond GICBERT, père de Bernard du Mas du CAYLAR, paroisse de SAINT ROMAN, et Guillelma qui avait épousé Raymond de LEUZIÈRE, Raymond VITAL de SUMÈNE, Guillaume de FELGAYROLLE, Pierre GICBERT de SAINT ROMAN,

Acte passé dans le bourg, de SAINT ROMAN, maison de Philippe ROUVIÈRE, Dom Pierre de MASSANE, Moine de MONTMAJOUR, Gaucelm du CASTANIER, Dom Raymond PORTALES de SUMÈNE, prêtre, Guillaume de COMBAS, Pierre du MAS, Jean de BRUGIÈRE, Jean de VALESCURE, alias de la SALLE, Jean de CANDUZORGUES, Bermond de BORRAS,

Pons de la SALLE, notaire, à qui succède Bernard MACANI, notaire de SOMMIÈRES.

R11 .194 .1mi 87.AD30.

Année 1351.

Pierre du SOULIER fils à feu Pierre ,vend a Raymond de LEUZIÈRE,Etienne du SOULIER,Frère de Pierre vendeur,mineur de 14 ans,sa belle sœur Ermessende de MONTREDON femme du Vendeur.

Acte passé au SOULIER,présents Pierre de MONTREDON,de la paroisse de SAINT ROMAN,Pierre DEL PUECH de SUMÈNE,ecclésiastique ,Jean GARIDO,de la paroisse de SAINT PIERRE D'ANIANE.

Pons de la SALLE notaire.

R11 .194 .1mi 87.AD30.

Année 1353.

Jacques ERMENGAUD, citoyen de LODÈVE, Dom Guillaume LAVERGNE, Chanoine de LODÈVE.

Acte passé à LODÈVE .Daudé de la PAUSE, notaire de LODÈVE, auquel succède plus tard Augustin ADZÉMAR.

R11 .194 .1mi 87.AD30.

Année 1354.

Noble (c'est la première apparition du mot noble, sauf pour les seigneurs de Hauts rangs), Malfred de LOM, damoiseau Baillif, de SAUVE et DURFORT, Guillaume de TRIVES fils de feu Pierre de BÉDARRIEUX, frère de Dom Béranger de TRIVES, moine, et de Jeanne épouse de Jean PLANQUE, manant de CLERMONT, de feu Aymeric marié à Françoise FERRAND d'AGDE, vend à Pierre de MONTREDON, de la Paroisse de SAINT ROMAN, Tout le mas du Castanier, Pierre POIADE, notaire de SAUVE, Béranger du CASTANIER, de Raymond d'ESTUZAN, Jean de la SALLE, et les terres du Mas du SOULIER.

R11 .195 .1mi 87.AD30.

Année 1354.

Le Castanier est toujours.....en franc Aleu,à l'exception de trois terres,relèvent l'une de Guiraud de BUIS,du VIGAN,un autre du Seigneur Jean de SALSAN,chevalier,la troisième à Gaucelin du CASTANIER,le baillif donne Jean LHAUTARD de SAUVE pour curateur,à Guillaume de TRIVES,qui est majeur de 18 ans ;

Acte passé dans l'auditoire de la cour de SAUVE, Guiraud de BURDA, notaire de SAUVE.

R11 .195 .1mi 87.AD30.

Année 1354.

Raymond et Raymond de LEUZIÈRE, père et fils, Guillerme fille de feu Etienne RAUDES, Pierre de la COSTE, Raymond de VALESCURE ;

Acte passé à LEUZIÈRE, devant Dom Etienne FABRE, prêtre, Pierre FERIÈRES ;

Pons de la SALLE, notaire.

R11 .195 .1mi 87.AD30.

Année 1354.

Guillaume BOSSUGES, viguier royal de SOMMIÈRES, Pierre MANACAIRE, et Pierre SARANH, sergents royaux de la viguerie. Jean de la SALLE, Béranger du CASTANIER, Bernard de BOURRAS,Jean de la BRUGUIÈRE,Ricard del PUECH,Raimond de LEUZIÈRE,Bernard GUIBERT,Raimond FONTANEL,Pierre GUIBERT,Pons des COMBES,Jean du MOURIER ,Raymond de VALESCURE,Bernard de PUECHAGIMA,habitants de la paroisse de SAINT ROMAN.

Fait auprès du cimetière de SAINT ROMAN, devant Dom Etienne FABRE, prêtre,

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

Jean d'ISSARVIEL, Jean de LEUZE, Jean de la FONT, Jean de MARCEL, Jean de VALESCURE, Philippa, femme de Jean de la SALLE, Pierre GERMAIN notaire de SAUVE ;

R11 .195 .1mi 87.AD30.

Année 1355.

Nous, Jean de SALSAN, chevalier, co-seigneur de la ROQUE-AYNIER, lozons, l'aubret fait par Pierre de MONTREDON, (du Castanier).

Acte passé à SAUVE, près de l'étude, de Pierre GREGOIRE, notaire, Dom Antoine MELE, prêtre, Hugues de MIRABEL, Jean LAUTALD damoiseau, Pons de la SALLE .

R11 .196 .1mi 87.AD30.

Année 1356.

Nous Guiraud du BUIS, du VIGAN, lozé à vous Pierre de MONTREDON, l'octroi du CASTANIER, Pierre du MAS, alias ROUSSEL, Raymond Pierre l'ASTUZAN, Jean de la SALLE ;

Acte passé dans la maison de SAINT HYPPOLITE, dans la maison de Monsieur PONS de la SALLE, notaire Pierre de TERINE, Raimond GUILLAUME, Raymond de LEUZIÈRE. Jean FABRE, notaire de SAINT HYPPOLITE.

R11 .196 .1mi 87.AD30.

Année 1368.

Feu Pierre NÈGRE, père de Jean NÈGRE, Sabotier de SUMÈNE, vend à Pierre SERRE, fustier de SUMÈNE, une terre au Castelviel, près le Mas de POUGET, confrontant Jean ? NÈGRE du POUGET, le Valat de la FONT, Jean MALCAP, Pierre COSTEMALE, relevant du Seigneur Adémar de BARRE, chevalier, Jacques de MEIENS, damoiseau de SOMMIÈRE, dont le procureur à SUMÈNE est Pierre FILIOL, le procureur de Adémar de BARRE est Pierre ÉBRARD, prêtre, à SUMÈNE, fait à SUMÈNE, dans la rue ou dans la maison du notaire, devant Pierre TEXIER boucher, Jean BASTIDE alias RODEZ, sabotier, Jean BARRIES du POUGET, Guillaume BRUGUIÈRE, bastier, Durant LAMBERT, Jean des ASPÈRÈS, notaire à SUMÈNE.

R11 .196 .1mi 87.AD30.

Année 1372.

Nous Pierre SABATIER de NECHES, Baillit de SAUVE et DURFORT, informé que Pierre de MONTREDON, est molesté et inquiété par ses voisins, ordonne au Sergent FABRE qui se transporte à SAINT ROMAN, et publie un mandement de la cour de monseigneur l'évêque, baron de SAUVE, (en langue romane), qui fait défense d'envahir ou de dévaster le mas du Fromental et du Castanier, appartenant au dit Pierre de MONTREDON.

Jean de BRUGUIER, Jean du MOURIER, Raimond de LEUZIÈRE, Pons de VIGNEVIEILLE, Raimond AURIOL, Pierre des AYROLLES, Guiraud de la BORDE, notaire de SAUVE, Pierre de la BORDE son clerc.

R11 .197 .1mi 87.AD30.

Année 1373.

Raymond de LEUZIÈRE marie sa fille Simone à Jean, fils de Pierre du CLAPEYROL, paroisse de SAINT PAUL de GALBIAC ;

Acte passé à SAUVE devant Pierre CAPION, Guillaume BLEG de SAINT ROMAN, Raymond de RIEUGRANIER, de SAUVE.

Maître Raymond de POIADE, notaire de SAINT ROMAN, Guichard de REILHAC notaire de SAUVE.

R11 .197 .1mi 87.AD30.

Année 1374.

Raymond de GINESTOUS, damoiseau, Pierre SERRE fustier, Guillaume BRÉMOND, Agnès veuve de Pascal PHILLIPE, le mas de GINESTOUS, à SUMÈNE ,le Cap mas de Pinox,Pierre NÉGRE de POMIERS,Jean BARRIES du POUGET,Pierre CHUGNI notaire à SUMÈNE.

R11 .197 .1mi 87.AD30.

Année 1374.

Béranger d'ALAYRAC, damoiseau, possède des droits féodaux payables, au Cap mas du Pinox.

À SUMÈNE, dans la maison de Pierre MAUREL, Jean de la BROUE, Guillaume FAGE (FAGA), Guillaume BREMOND, Pierre CHUGNI notaire.

R11 .197 .1mi 87.AD30.

Année 1375.

Guillerme femme de Raymond de LEUZIÈRE, teste en faveur de ses deux filles uniques, Guillerma et Phillipa.

Témoins Dom Martial ESTANIOL, prêtre, Marc DENIS, ecclésiastique, de QUISSAC, Guillaume MARTIAL, de la CADIÈRE, Pons de VIGNEVIEILLE, Bernard de la COSTE de SAINT ROMAN, Vincent DELPUECH de CROS, Ricard DELPUECH notaire à SAUVE.

R11 .197 .1mi 87.AD30.

Année 1376.

Guiraud ALACIUS,de la Paroisse de SAINT MARTIN de LONDRES,au nom de MARQUE sa femme ,vend à Pierre SERRE,et à Bérengère sa femme,une maison à SUMÈNE confrontant la rue,une traverse allant de la rivière à la rue.....

Marquès de SAINT MARTIAL,baron d'HYERLE,la maison de Jean SALES,.....les terres de Raymond VITAL ,relevant de l'abbaye de SAUVE et de Marqués de SAINT MARTIAL,le prix de vente est de 136 francs d'or.

Une terre relevant de Raymond de GINESTOUS et de Jean d'USSONAS damoiseau, au prix de 28 francs d'or.

Acte passé à SUMÈNE dans la maison de Pierre MAUREL, témoins Jean du Mas du POUGET, Jean CORENS de MANDAGOUT ;
Pierre CHUGNI notaire à SUMÈNE.

R11 .198 .1mi 87.AD30.

Année 1376.

Révérènd père en Christ,Dom Hugues par la gloire de DIEU,abbé du monastère de SAINT PIERRE DE SAUVE ,Loze,pour la moitié qu'il possède en indivis avec Guillaume ETIENNE de SAINT MARTIAL,à Pierre de SERRE,fustier,de SUMÈNE ,

Et à Bérengère sa femme, l'achat qu'il en fait d'une maison par Guiraud ASTRUC, du Château de LONDRES,au prix de 136 francs d'or,maison sise a SUMÈNE,prés de la place,confrontant la rue droite,(carreria recta),une travers qui va de cette rue à la rivière, La maison de PONS de la MAYONETTE, la Calquière de Raymond et Pierre VITAL, père et fils, et les hoirs de feu Jean GRÉGOIRE ;

Cette maison doit à l'Abbé une censive annuelle de 18 ... (3 sols en tout), le droit de lez pour l'abbé se monte à 5 francs, d'or et un demi franc, deux gros et 9 pataques, plus au bailli du monastère, le treizième qui lui revient ;

Acte passé à SAUVE, sur la terrasse du monastère, en présence de Dom d'ALZIACIUS, de SAINT MAXIMIN, sacristain, Jacques CARDONE, moine sauveur de SALLELIS, de SAUVE.

Nota:/Cet acte vise le précédent, on peut y remarquer plusieurs circonstances importantes, 1^{er} : La qualification différente donnée à la même personne, savoir le seigneur de SAINT MARTIAL ;

2eme : Les confronts ne sont pas identiquement les mêmes ;

3eme ; Le prix d'achat étant de 136 mouton d'or, le droit de lods se monte, pour la totalité de la vente, à dix pour cent de la vente environ.

R11 .199 .1mi 87.AD30.

Année 1379.

Pierre de SERRE...Marguerite ,fille de feu Pascal PHILIP,père et tuteur de Jean ...dudit Jean,fait reconnaissance et hommage,à noble,et puissant homme et seigneur le marquis de SAINT MARTIAL, seigneur de la terre,et baronnie d'HYERLE,

Pour une maison sise à SUMÈNE, confrontant de deux cotés la rue publique, d'autre coté la maison de Jean de VERN, et de l'autre coté la maison de Jean SQUIROL, pour sa femme.

Cette maison appartient en indivis au dit Jean SERRE, et à Agnés veuve de Jean PHILIP ;

Elle relève de l'abbé de SAUVE, et du Seigneur de SAINT MARTIAL, par indivis.

En raison de cette vassalité, le propriétaire est tenu, de moudre, son blé, et cuire son pain, dans les moulins et four que ledit seigneur possède à SUMÈNE, et non ailleurs.

Acte passé dans le castrum de GALAN, dans la demeure, dudit seigneur, chevalier, présent Jean SALES, Jean CANTOBRE, et Pierre MADIÈRE, notaire à SAINT MARTIAL, de toutes les terres et baronnie d'HYERLE, qui est reçu l'acte a la réquisition dudit Seigneur marquis, Jacques de la VALÉE, ou de LAVAL, clerc de notaire.

R11 .199 .1mi 87.AD30.

Année 1382.

Raymond GAMEL,boucher de SAUVE,et sa femme Ysabel,fille de feu maître Jean des ASPRÉS,(de ASPÉRIÈS)notaire de SUMÈNE,reconnaissant que Bernard VABRES de SUMÈNE,leur a payé 8 florins d'or,pour la dot de ladit Ysabel.

Acte passé à SAUVE, devant Jean BOISSET, sabotier, et Sauveur DURANT de SAUVE, Pierre de la BORDE, notaire de SAUVE.

R11 .199 .1mi 87.AD30.

Année 1383.

Pierre de SERRE fait reconnaissance à noble et puissant homme le seigneur de SAINT MARTIAL, chevalier, seigneur de la loi et baronnie d'HYERLE, présent dans un local de maison, à SUMÈNE, confrontant d'une part la maison, de Pierre de BELPUECH, de deux parts la rue publique,.....la rivière de SUMÈNE, et la rue publique, sous l'obligation d'une obole par an et l'hommage, pour 2 terres au VILLARET, Jean VABRE,hoirs de Maître Jean des APÉRIÉS,Pierre MAUREL,Pierre PORTALES,le chemin allant vers le Roc de la SALLE.

Autre reconnaissance audit Seigneur de SAINT MARTIAL,et a l'abbé de SAUVE,coseigneurs pour une maison(indivis entre Pierre de SERRE,et Bérengère ,sa femme) sise à SUMÈNE,confrontant la rivière de SUMÈNE,et la maison de Jean SALES,et les terres de Raymond VITAL, sous la censive de quatre deniers,une obole,et l'hommage,pour un jardin au quartier des buis,(de Buxis)confrontant Pierre VABRE,pour sa femme,le valat des Bouisses,la terre,d'Agnes,veuve de Pascal PHILP,l'obole et censive,plus l'obligation,de Moulin et de four banal.

Pierre de SERRES fait hommage, mais il est convenu que si dans l'époque d'un an il se procure des actes le dispensant de faire le présent hommage, il sera comme non avenu. Acte passé au château de Galan dans la maison dudit seigneur ,témoins, Raymond del PUECH, Bernard CARRIÈRE, fils d'autre, Pierre MADIÈRE, notaire de SAINT MARTIAL, Aymeric d'Aymeric son clerc.

R11 .200 .1mi 87.AD30.

Année 1383.

Guillerme fille de Raymond de LEUZIÈRE, et de Guillerme ,et femme de Bernard SABATIER, de Liouc, Sieur Etienne de LEUZIÈRE, Hugon du VERNET ,notaire a QUISSAC, acte passé a LIOUC, témoins Jean de MALIGNAS, (de CROS) Jean CAPION, Pierre du FARGUIER, Jean d'ISSARVIEL, Raymond du CASTANIER, Ricard del PUECH, notaire de SAUVE .

R11 .200 .1mi 87.AD30.

Année 1393.

Pierre de PLANQUE, du Mas de Calvisson, paroisse de SAINT VINCENT de BRODET, mari de Masacde, fille de Pierre de MONTREDON, du Fromental, reçoit de ce dernier, douze francs à compte de dot.

Fait à SAINT ROMAN, dans la maison de Raymond ALMERAS, devant Dom Bermond TÉRON ,prêtre, Guiraud MICHEL de BRODET, Jacques GASC, Guillaume de COMBES, Ricard del PUECH., notaire de SAUVE.

R11 .201 .1mi 87.AD30.

Année 1394.

Guillaume SABATIER, de SAINT ETIENNE de VALFRANCESQUE, comme mari de Agriamasia, fille de Pierre de MONTREDON, Guillaume des ARTIGUES, notaire ou est passé le contrat.

Acte passé a SAINT ROMAN, chez Pierre de MONTREDON, présent Dom Bernard GUÉRAUD prêtre, André du SOULIER, Bernard d'ALGUE de la SALLE, Eude du CASTANET de SAINTE CROIX de CADERLES, Jacques de la ROQUE, alias CARDONET, de SAINT ETIENNE de VALFRANCESQUE, Ricard DEL PUECH notaire.

R11 .201 .1mi 87.AD30.

Année 1394.

Pierre SERRE fustier de SUMÈNE, et Jean SERRE son fils, et Bérengère, femme de Pierre reconnaissent à HUGON abbé de SAUVE, co-seigneur indivis avec Noble homme Guillaume ETIENNE de SAINT MARTIAL, co-seigneur de SAINT MARTIAL, une maison à SUMÈNE, confrontant la rue publique, la rivière de SUMÈNE, la maison de Jean SALES, la Calquièrre de Pierre VITAL, et de Guillaume FAGE, sous la censive de 18(36) deniers, Jean SERRE en ce qui le concerne, reconnaît une maison à SUMÈNE, confrontant en partie la maison de Jean SQUIROL, la maison de Jean DU VERN, et deux rues publiques : 8 deniers, 1 pite un quart, plus une terre a l'ARBOUX , sous la censive de 9 deniers, payables dans la ville de SUMÈNE.

Acte passé à SUMÈNE, dans la maison de Pierre AUDEMAR, ou ledit Abbé de SAUVE, était logé.

Témoins Dom Jean CABOCHE, prêtre et recteur de la chapelle de SAINT.....

De la vallée de POMPIGNAN, Pierre BRÉMOND, de SUMÈNE, Pierre SATURNIN, clerc, Du Seigneur Abbé et moi Guillaume de BÉNIANICIS, notaire.

R11 .201 .1mi 87.AD30.

Année 1395.

Guillaume CASALIS, fils d'autre, de Liouc, mari de Catherine fille de Raymond de LEUZIÈRE.

Acte passé à SAUVE, dans la maison de Guillaume CASALIS, témoins Jacques RAINAUD, Bernard SABATIER, de Liouc, Pierre de la BORDE, notaire de SAUVE.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1398.

Testament de Ronsania, fille de feu Jean de la SALLE, veuve de Raymond AURIOL, damoiseau de la Cavalerie, elle laisse 16 livres tournois, pour des messes pieuses dont le détail est indiqué, Jacoba sa fille, Pierre AURIOL son fils et héritier, Antoine et Béringue, enfants de feu Jean du mas.

Acte passé au mas de la Cavalerie chez la testatrice, témoins Pierre de MONTREDON, Jacques de VALESCURE, André du SOULIER, Miguel TEYCHONIÈRES, Jacques CAPION, de SAINT ROMAN, Dom Bernard TÉROND prêtre, Ricard DEL PUECH notaire.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1372.

Guillaume POUGET, du mas de FARGUIER, vend à Pierre des AYROLES, du mas des AYROLES, Jean VIGNAL, mas de la CABANELLE, Pierre de MONTREDON, habitant du Fromental, a des droits féodaux et loze, la vente conformément à un acte de reconnaissance, sous Ricard DELPUECH notaire, acte passé dans la paroisse de SUMÈNE, en la maison de Jean VIGNAL, présent Jean CANTOBRE, Pierre du MAS, alias « ROSTAN », Pierre CHUGNI notaire de SUMÈNE.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1303.

Noble Raimond de BARRE, Seigneur du Mercou, VIHÈNE notaire à SUMÈNE.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1305.

Antoine RIGAL de VALBONNE, paroisse de SAINT ANDRÉ de MAJENCOULES, mari d'Ermérande sœur de Raymond de LEUZIÈRE, VIHÈNE notaire.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1312.

Bernard MASSAL, notaire.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1320.

Bernard de PEYREFORT, baron d'HYERLE, Gaucelem, fils de Raymond de GINESTOUS, est propriétaire du Paradou, feu Guillaume de VALFOURCADE, damoiseau, Bernard de POZOLS, notaire.

Frédol et Bégon de GINESTOUS, damoiseau .Pierre AGUINIA notaire ?

Guillaume VIHÈNE junior notaire.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1331.

Frédol de GINESTOUS a des directes au CASTANET.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1340.

Noble Raimond de BARRE, Seigneur du Mercou et noble ETIENNE de SAINT MARTIAL, Bégon de GINESTOUS, Raimond de la ROQUE.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1343.

Noble Guion de BARRE, Seigneur du Mercou.VIHERNE, notaire.

R11 .202 .1mi 87.AD30.

Année 1346.

Guillaume del VALAT, et Raymond de LEUZIÈRE, font des reconnaissances féodales à Gaucelm du CASTANIER.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1347.

Brian de BARRE damoiseau, Guillaume BÉRAUD possède au CASTANET, des droits de directes, droits et justice.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1352.

ETIENNE de SAINT MARTIAL, chevalier et Raymond de GINESTOUS, damoiseau, comme co-propriétaire, du moulin du Paradou, d'une part et Guillaume FILIOL de SUMÈNE, propriétaire du moulin d'Aurèlle, (le moulinet) d'autre part transigent pour la construction de la « païssieyre » d'eau (prise d'eau) menant l'eau au moulin d'Aurèlle.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1363.

Guillaume POUGET alias de FARGUIER, des Ribes et de la Fournelade, (la BARAQUE). Témoins Raymond de VALESCURE, Raymond SEGUIN, Ricard DEL PUECH notaire.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1364.

Les compagnies franches sont aux environs du VIGAN, GANGES et SUMÈNE.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1366.

Pierre AYROL de SUMÈNE, reconnaît une terre à FISTANIOL prêtre, pourvue de la chapelle fondée par VIALAT. POIADE de SAUVE, hoirs de Pierre des AYROLLES.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1375.

Fondation ou plutôt augmentation d'une chapelle dans l'église de SAINT ROMAN.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1384.

Dénombrement des feux de la sénéchaussée de BEUCAIRE et de NIMES.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1395.

Raymond CAZALIS, fils, donne quittance a Raymond de LEUZIÈRE, pour deux cannes d'étoffe de FRANCE, valant 48 sols tournois la canne.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1394.

Aymar de BARRE.

R11 .203 .1mi 87.AD30.

Année 1394.

Transaction entre Bertrand de PIERRE ,baron de GANGES,PEYREFORT,CASTRIES,et HYERLE,et les habitants de SUMÈNE,représentés par ;Gaucelm FILIOL,Pierre BÉRAUD,Guillaume SERRE,Pierre de CAMPLADET,Guillaume BORRAS,Bernard VABRE,

Guillaume FONTES,Raimond COLOGNAC,Jean SQUIROL,François DU BRUC,Jean COHAGER,Jean BORZEDAS ,Pierre de LEQUES,Pierre PORTALES,Raymond BERNARD,Bertrand GUILLEMAND,Jean COSTE,Pierre de MADIÈRES,Raimond de PIERRE,de ASTUZAN ;

Les parties nomment pour arbitre Durand de TRÉMOLS,bachelier es lois ,gouverneur pour le baron,dans la dite baronnie,et Pierre FILIOL de SUMÈNE ,acte passé a SUMÈNE ,dans la maison de Guillaume BERTRAND,témoins Noble Martin de BARRE et Bernard GUIRAUD,notaire,Martin de BARRE,fils de noble seigneur Adhémar de BARRE,chevalier Seigneur de BARRE,Pierre CAMBON,de SAINT ANDRÉ de MAJENCOULES,Astorg MITOL de Maruejols,Pierre CAZANORE du Mercou,Bernard GUIRAUD notaire.

R11 .204 .1mi 87.AD30.

Année 1400.

Pierre de PLANQUE, donne quittance à Pierre de MONTREDON, pour 16 livres à SAUVE, dans la maison de discret homme Jean GIRAUD, témoins, Guillaume du FOUR, Bernard de l'ARBOUX notaire.

R11 .204 .1mi 87.AD30.

Année 1400.

Pons de VIGNEVIEILLE, vend à Pierre des AYROLLES du mas des AYROLLES, la directe, seigneurie et la censive, de 2 setiers de Froment et 1géline, sur son mas de Puechagima,Raimond de ROUVIERE,de SAINT ROMAN,Raymond SABATIER prêtre de CEZAS,Pierre de MONTREDON,Pierre CHUGNI,notaire.

R11 .204 .1mi 87.AD30.

Année 1401.

Pierre de PLANQUE, donne quittance de 6 francs d'or.

Acte passé dans la maison de Pierre de MONTREDON, témoins, Roman de FAGUIER, Bernard d'ALGUE, de LASALLE, Ricard DELPUECH;

R11 .204 .1mi 87.AD30.

Année 1401.

Pierre de PLANQUE donne quittance de 12 livres,

Acte passé dans la paroisse de BRODET, Bernard d'ALGUE, Pierre de la BORDE, notaire de SAUVE.

R11 .204 .1mi 87.AD30.

Année 1402.

Pierre de PLANQUE reçoit 6 livres,

Acte passé à SAUVE dans une chambre, de la chambrière du monastère de SAINT PIERRE, témoin : Pierre HECBERT, ou HERCHOT, curé de SAUVE, Guillaume HUGON, alias PETIT, Jean LEQUES, Pierre de la BORDE, notaire.

R11 .205 .1mi 87.AD30.

Année 1402.

Andrine fille de feu Raymond LAYRIS,de Liouc ,marié depuis 25 ans,avec Raymond de LEUZIÈRE,n'ayant pas été dotée,assigne à son mari pour sa dot tous ses droits et biens. Acte passé au mas de la SALLE,noble Bertrand de PIERRE,(Petri)jeune ,Pierre de MONTREDON, Jean COSTE,Jacques VALESCURE,Pierre de MÉGÈS,Jean SERRE,Jean MAJURIN,notaire,Denis CHAUVINET,son clerc.

R11 .205 .1mi 87.AD30.

Année 1402.

Gilles, évêque de NIMES, au nom du chapitre de notre Dame du Bonheur, considérant que le mas de Rogriès appartenant au chapitre susdit, ne rapporte par an que 7 ou 8 mouton d'or, et 7 ou 8 setiers de blé, à cause de droit de dépaissance, dont jouissent sur les Causses, les habitants, du Mas d'ESPINASSOUS, au lieu que, sans cela elle rapporterait 100 livres tournois et plus.

Considérant d'autre part que nous avons la moitié de la Seigneurie,lods,conseils,censives,quarts etc. ...de compte à demi avec noble ETIENNE de BOSSUGES,du VIGAN,(par la prieure libéralité de son prédécesseur),sur la mas d' ESPINASSOUS.

Faisons avec ledit BOSSUGES,un échange par lequel la métairie de Rogries sera mise en devoi,les droits de dépaissance abolis,et lui BOSSUGES,sera mis en possession de nos droits seigneuriaux.

Fait dans la salle du mas de Rogriès, témoins Dom Pierre de TEISSONNIÈRE, et Pierre de CAMPIS, Chanoines de NOTRE DAME du BONHEUR, Pierre BRUGUIÈRE, prêtre, recteur et vicaire de l'Église de SAINT MARTIAL, (C'est l'archiprêtre d'HYERLE, de SAINT MARTIAL) plusieurs habitants de MONJARDIN, et Raymond FEÏT, d'ARRES, notaire de FABRIQUE, lieutenant commissaire comme greffier, tinellis, (Cet acte est un brouillon de traduction fait, et qui doit convenir des fautes) ;

R11 .206 .1mi 87.AD30.

Année 1404.

Contrat de mariage entre Etienne de LEUZIÈRE,fils de Raymond et Audette de la DEVÈZE,fille de Jean ,de la paroisse de SAINT ETIENNE de ROBIAC,alias MONTOLIOU,acte passé a la DEVÈZE,témoins Jean COUSTE de SUMÈNE ,Jean de la SALLE,André du SOULIER,de SAINT ROMAN,Guillaume du PONT ,alias « SIGALASTRE »,et Guillaume BÉGON,notaire,par l'autorité royale,impériale,et épiscopale de Maguelonne.

R11 .206 .1mi 87.AD30.

Année 1405.

Raymond de PUECHAGIMA, fait reconnaissance à noble Pierre des AYROLLES, feu Raymond FONTES, Pierre de MONTREDON, Pierre de CHUGNI notaire, Jacques AYROL, Ricard DEL PUECH notaire.

R11 .206 .1mi 87.AD30.

Année 1405.

Pierre de PLANQUE pour la dot de Maracde sa femme, fait quittance à Pierre de MONTREDON, son beau père de 18 livres, acte passé a SAUVE, témoins Jacques de VALESCURE, Pierre de la BORDE, notaire (mort avant 1409, année ou l'évêque de

Maguelonne donne pouvoir à Bernard ARBAY notaire de SAUVE, de grossoyer les actes de Pierre et Guillaume de la BORDE.

R11 .206 .1mi 87.AD30.

Année 1406.

Romane veuve de Raymond AURIOL, damoiseau, approuve le testament fait par elle en 1398 et y ajoute ce qui suit : « Je lègue à Jean ALMÉRAS, fils, de feu Bernard 32 sols, à Jacoba ma fille, une guirlande d'argent qui est entre les mains de mon héritier, à la confrérie de SAINTE CROIX de SUMÈNE, 5 sols, fait à la Cavalerie, témoins : Dom François de COGNAC, prêtre et Jacques de VALESCURE, Jean CAPION, Jean de la SALLE, Roman du FARGUIER, Pierre RESTOUBLE, Ricard DELPUECH notaire, Bertrand de NOGUIER son clerc.

R11 .207 .1mi 87.AD30.

Année 1406.

Jean de CASEBLANCHE ou CASABIANCA, marchand de MONTPELLIER, Jean de CONCHES, et Jacques CARCASSONE, damoiseaux de MONTPELLIER, est passé un acte à MONTPELLIER, chez le notaire soussigné présents : maître Jean GAYET notaire, André TIBES et Bernard SÉNICAL, habitants de MONTPELLIER, Guillaume SEGUIN clerc de LYON, notaire à MONTPELLIER, autre acte passé à NARBONNE, témoins Augustin SICARD, marchand, et Pierre VITAL recteur, Dominique FABRE, plieur d'étoffes de NARBONNE, Antoine ROQUECLER, notaire de NARBONNE.

R11 .207 .1mi 87.AD30.

Année 1406.

Raymond de LEUZIÈRE père de Guillerma, marié à Bernard SABATIER, de Liouc Acte passé à SAUVE, témoins Dom François de COGNAC, prêtre, Raymond de FALGUEYROLLES, de SAINT MARTIAL. Pierre de la Borde, notaire.

R11 .207 .1mi 87.AD30.

Année 1409.

Noble Armand du CASTANET, de SAINTE CROIX de CADERLES, père du Bernard du CASTANET, lequel est veuf de Aygline, fille de feu Pierre de MONTREDON, et sœur de vivant Pierre de MONTREDON, Aygline a laissé deux enfants, Fouquet (Folquetus) du CASTANET, et Alasacie sa sœur. Bernard d'ALGUE, du mas d'Algue, près de la ville de LASALLE, Pierre de la SALLE.

Acte passé au Castanet chez Armand et Bernard, témoins, Bernard BAUDUIN, Raymond PERRIER, Guillaume ROQUETTE de THOIRAS, Guillaume BOURRAS, notaire impérial de SUMÈNE.

R11 .207 .1mi 87.AD30.

Année 1411.

Pierre des AYROLLES du mas des Ayrolles, fait reconnaissance féodale, à Ferrande de ROQUEFEUIL, veuve de Pierre de MONTREDON, mère d'autre feu Pierre de MONTREDON, grand-mère et tutrice d'Aygline, fille du dernier Pierre de MONTREDON, Noble Jean d'USSONAS, Pierre RESTOUBLE.

R11 .208 .1mi 87.AD30.

Année 1414.

Noble Ferrande de ROQUEFEUIL, fille de noble Béranger de ROQUEFEUIL, de la maison de SAINT JEAN de BUEGES, veuve de feu Pierre de MONTREDON, du Fromental, teste en faveur de sa petite fille, Aygline de MONTREDON, elle lègue à chacune des deux filles d'André du SOULIER, 22 sols à garder pour les aider à se marier.

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

Acte passé au Fromental, témoins Jean VITAL semellator, François MÉGÈS de SUMÈNE, Noble Pierre AURIOL, Jacques de VALESCURE, Guillaume DELPUECH, Simon des POUSSIELGUES, de SAINT ROMAN.

Guillaume BOURRAS notaire de SUMÈNE.

Note au bas en Langue Romane, du 21 avril 1429, Louis de CASTELVIEL, d'AULAS avait payé Jean du BOUSQUET, et Antoine ROQUE, maris des deux filles de André du SOULIER.

R11 .208 .1mi 87.AD30.

Année 1416.

Bernard SABATIER du Liouc, gendre de feu Raymond de LEUZIÈRE, donne quittance à son beau frère Etienne de LEUZIÈRE, pour la dot de Guillemme, femme dudit SABATIER, et sœur d'Etienne.

Acte passé dans la maison de Durant BONNAFOUS, notaire de SAUVE.

R11 .208 .1mi 87.AD30.

Année 1418.

Pierre RESTOUBLE vend à Pierre des AYROLLES, du mas des Ayrolles, son mas de la Cabanelle, confrontant Jean VIGNAL, les hoirs de Durant PIERRE d'ASTUZAN, au prix de 32 livres tournois.

Acte passé à SUMÈNE : témoins, Jean VITAL fustier, Vital FLANDIN, boucher, Pierre BOUDON, et Jean PHILP, fustier de SUMÈNE. Guillaume BOURRAS notaire.

Lauzines pour cette vente :

Vénérable et religieux Dom Frédol de SAUZET, chanoine de NIMES, Prieur de SUMÈNE, Reçoit le droit de lods comme prieur.

Acte passé dans la cloître de l'église de SUMÈNE, témoins, Dom Hugon, Benoît de BÉNÉZET, (BENEDICTUS), prêtre, Guillaume MASSANE, Guillaume BOURRAS notaire. Et le même jour, noble....

R11 .209 .1mi 87.AD30.

Année 1418.

Noble Jean d'USSONAS de SUMÈNE, seigneur de la ... partie du mas de la Cabanelle, reçoit les droits de lods.

Jean VITAL semellator, comme ouvrier ou quêteur de l'œuvre de la Chandelle, de SAINTE MARIE de SUMÈNE, autorisé par Guillaume FILIOL, et Bernard CAMBACÉDÉS, syndics de la ville et paroisse de la Ville de SUMÈNE, reçoit le lods, sur deux parts de la vente.

à SUMÈNE, Jean AUDEMAR, grand ouvrier de l'église, Jean MAJURIN, ouvrier Jean VITAL fustier, fils de feu Bernard, Pierre BÉRAUD, Jean PHILIP, Jean ANDRÉ, du mas de la Blaquièrre, Guillaume BOURRAS notaire.

Noble Guillemme de SAINT BAUZILLE, femme de Jean VITAL, vend à Pierre de MONTREDON, au nom d'Ayglène sa fille et pupille, reçoit le lods.

Guillaume BOURRAS, notaire.

R11 .209 .1mi 87.AD30.

Année 1420.

Testament d'Antoine de LEUZIÈRE, (non marié), fils de feu Raymond, frère de feu Etienne (qui testa en 1420), mari d'Audete, il mentionne 1^{er}, les enfants de feu Raymond, à savoir, feu Etienne, Antoine testateur, Phillipa mariée à Jean CAPION du mas de la SALLE, Guillelma mariée à ..., Isabelle mariée à feu Jacques SATURNIN, Catherine mariée à CAZALIS de Liouc, les enfants d'Etienne et d'Odette, à savoir, Jean, Antoine, Guillaume, acte passé au mas de LEUZIÈRE, témoins Dom Jean de VALESCURE, prêtre et bachelier ez décrets, prieur de SAINT PIERRE de LASALLE, Dom Hugues BÉNÉZET, curé de SAINT ROMAN, Jean

VITAL seméllator de SUMÈNE, André et Pierre du SOULIER, père et fils, Jean CAPION, Donet DAUDÉ, époux de Jacoba du Mas de la Salveterie, Bernard CAPEL, Guillaume BOURRAS notaire.

R11 .209 .1mi 87.AD30.

Année 1424.

Devant Bernard de l'ARBOUX, régent de la baillerie de SAUVE, Jean de la DEVÈZE, fils d'autre de MONTOULIEU, tuteur de Jean de LEUZIÈRE, âgé de 17 ans et marié avec.....

Fille de Jean ANDRÉ de SUMÈNE, demande à rendre son compte de Tutelle.

À SAUVE dans la salle dite «de SALETTES »le dit sieur régent pour le tribunal, en présence de Noble Louis de CASTELVIEL, de la paroisse de SAINT ROMAN, Dom Nicolas AMALRIC, prieur de MONTOULIEU.

Bernard de VILLAS, notaire.

R11 .210 .1mi 87.AD30.

Année 1421.

Ayglie, fille de feu Pierre de MONTREDON, du Fromental assistée de Guillelma de SAINT BAUZILLE, sa mère, de Jean VITAL sabotier, second mari de la dite Guillelma, de noble Jean de SAINT BAUZILLE, son oncle, maternel, de Bernard d'ALGUE et de sa femme Phillipa, sa tante paternelle, de Dom Jean de VALESCURE ,prêtre, et de Jacques de VALESCURE ,ses grands oncles et de plusieurs amis, passe son contrat de mariage avec Noble Louis de CASTELVIEL, fils de feu Noble Pierre de CASTELVIEL, de la paroisse de SAINT SAUVEUR de CRUGERIA .

Louis de CASTELVIEL est assisté de Noble Bertrand de PEYREMALE, son aïeul maternel Et de noble Pierre de CASTELVIEL, son frère, et promet de faire sa demeure exclusive (tant que la mariage durera) au Mas du Fromental, et qu'il n'aliénera rien de la dot sans l'autorisation de Pierre d'ALGUE, fils et héritier de Bernard, ci-dessus mentionné et cousin germain d'Ayglie.

Il promet aussi de faire un apport de 80 francs d'or.

Acte passé à SAINT ROMAN devant la grande porte de l'église.

Témoins :Noble Gaucelm de SAUZET de la paroisse de SAINT BAUZILLE, de PUTOIS, Jean AUDEMAR de SUMÈNE, Béranger THÉRONDEL ,et Dom Jean VITAL, de GANGES, Noble Pierre AURIOL, Jean CAPION, Guillaume DELPUECH de SAINT ROMAN ,et Pierre des AYROLLES, de SUMÈNE.

Guillaume BOURRAS notaire de SUMÈNE.

R11 .210 .1mi 87.AD30.

Année 1420.

Etienne de LEUZIÈRES, fils de feu Raymond teste ,il lègue à sa femme Odette, à Jeanne sa sœur, femme de Jean CAPION, du mas de la SALLE, à Antoine son frère, à ses fils :Jean son héritier, Guillaume, Antoine ,Raymond ,et Andrine sa fille.

Il nomme tuteur de ses enfants, son frère Antoine.

Acte passé à Leuzière, témoins Jean et Jean CAPION, père et fils, André du SOULIER, et ses fils Antoine et Marquès, Pierre CAPEL, Guillaume BOPURRAS notaire.

R11 .211 .1mi 87.AD30.

Année 1424.

A SAUVE devant vénérable homme Guiraud (Bernard) de l'ARBOUX, régent de la baillerie de SAUVE, Jean de la DEVÈZE de MONTOULIEU, Jean de LEUZIÈRE et Jean ANDRÉ de SUMÈNE, ont réglés leurs comptes et ses ont mutuellement fait quittance, et le sieur régent légalise et approuve le tout siégeant pour le tribunal, dans la boutique des héritiers de

Sauveur de SALETTES, témoins Dom Nicolas AMALRIC, prieur de MONTOULIEU, Noble Louis de CASTELVIEL, Jean CAPION, Bernard de VILLAS, notaire de SAUVE.

R11 .211 .1mi 87.AD30.

Année 1428.

Raimond HUC fils de feu Antoine HUC, de GANGES, vend à Jean de VALESCURE, prêtre comme personne privée, un alleu ; acte passé devant la maison du CASTANIER,témoin ;Jean du CASTANIER,Pierre RESTOUBLE,fils d'autre,Jean FIGAYROLE de GANGES,Pierre de AMNÉFRIGIDO de LASALLE.

Guillaume BOURAS, notaire

R11 .211 .1mi 87.AD30.

Année 1432.

Noble Guillelma de SAINT BAUZILLE, veuve de Jean VITAL, donne à sa fille Aygline de MONTREDON, femme de Louis de CASTELVIEL, tout ce qu'elle peut prétendre sur les biens d'Aygline à raison de sa dot ou des legs, à elle fait ;

Acte passé au Fromental, témoins : Jean CAPION, jeune, Pierre RESTOUBLE, jeune, Etienne DELPUECH, fils de Guillaume de la paroisse de SAINT ROMAN.

Guillaume BOURAS, notaire ;

R11 .212 .1mi 87.AD30.

Année 1432.

Un différent s'étant élevant entre Raymond du CASTANIER, damoiseau, Phillipa sa femme, d'une part et Raymond de LEUZIÈRE, père de ladite Phillipa, et Guillelma sa fille d'autre part, à propos du mas de la Giberterie, situé au Caylar, paroisse de SAINT ROMAN, Laquelle Guillelma aurait légué à Phillipa ;

Guillaume de FRAYSSINET, notaire, les parties ont transigés par l'intervention de Jean de la VIGÈRE et Pierre GIBERT de SAINT ROMAN, amis communs.

De plus Phillipa du CASTANIER, donne à Marquise son autre sœur ce qui lui revient de la dot de Guillelma, leur mère commune.

Acte passé au Caylar dans la maison d'Aigline de la VIGÈRE, témoins, Etienne de FRIGIDOAMNE et Jean STEROT.

Ricard DELPUECH, notaire.

R11 .212 .1mi 87.AD30.

Année 1435.

Jean HUC, alias CAPEL du mas de Puechagima, fait reconnaissance à Aygline de MONTREDON, femme de noble Louis de CASTELVIEIL, pour tout le mas de Puechagima. feu Phillippe ROUVIER, fondateur d'une chapelle ... par Jacques de VALESCURE, prieur de LASALLE, acte passé au Fromental ,devant Jean MOTA clerc, Noble Antoine de CASTELVIEL, de la paroisse de SAINT ROMAN.

Pierre FESQUET, notaire épiscopal de SUMÈNE.

R11 .212 .1mi 87.AD30.

Année 1439.

Raimond SAUVEUR, chanoine de la collégiale de SAINT SAUVEUR de MONTPELLIER, prieur de SAINT ROMAN, loze la vente faite par Pierre et Raymond BOREL, frères fustiers, de SUMÈNE, à Honneste homme Jean de LEUZIÈRE.

Le mas de la SALVESTRIÈRE, par la LEUZIÈRE.

Acte passé à MONTPELLIER dans la cour de la maison du notaire.

Témoins Noble Adhémar DEFFÈS, damoiseau et Guillaume MASSONET, marchand de MONTPELLIER ;

Barthélemy VITAL, notaire de MONTPELLIER ;

R11 .213 .1mi 87.AD30.

Année 1445.

Un débat existant entre Marquès MAJORIN, marchand de SUMÈNE et Bernard VILLARET, fustier à propos d'une prise d'eau, du Recodier, au dessus du valat de la Bastide, au préjudice de la prise de MAJORIN, déjà située au dessous du valat de la Bastide, contre la maison du Mas du Cambon .Les parties transigent.

Acte passé à SUMÈNE,dans la rue,devant l'étude du notaire ;témoins Jean VITAL fils,de Bernard,Jean de CAMBLADET,Guillaume ANDRÉ,Jean BARRIÈS,Guillaume RICARD,des Lioucs,Pierre FESQUET notaire épiscopal à SUMÈNE.

R11 .213 .1mi 87.AD30.

Année 1448.

Jacques de la PREGNE de SAUCLIÈRES, diocèse de VABRES, époux de Raymonde de RAOLSAS, comme procureur de Jean de QUATREFAGES, suivant acte reçu par maître Bernard CARGNET, notaire de NANT, donne à Hugon SERRE de SUMÈNE, au quartier de la Frègère, confrontant du chef, Antoine de VIGNEVIEILLE et Etienne SERRE, du pied la rivière de SUMÈNE.

Acte passé à SUMÈNE,témoins Jean CAPION,Guillaume ABRAC,Jean VISUR,André PHILIP de SUMÈNE,Guillaume BOURRAS ,notaire de SUMÈNE.

R11 .213 .1mi 87.AD30.

Année 1452.

Noble Paul du PONT,co-seigneur du castrum de SAINT MARTIAL,habitant au mas de Serre,paroisse d'AULAS,veuf de Marguerite ADHÉMAR,donne sa fille Marguerite en mariage à noble Pierre de CASTELVIEL,fils de Louis du Fromental ,avec une dot de 200 écus d'or.

Il donne sa fille Béatrice à Louis de CASTELVIEL, père de Pierre.

(Le père et le fils épouse en même temps les deux sœurs).

Pierre de CASTELVIEL, déclare être majeur de 20 ans, mais mineur de 25 ans,

Les deux ménages doivent vivre ensemble, dans et sur le bien du Fromental ;

Acte passé dans la cour du Mas de Serre,présent noble Louis du PONT,frère des fiancées,Pierre d'ALGUE oncle maternel,de Pierre de CASTELVIEL,Dom Guillaume MAUREL,licencié ez-décrets,bachelier ez-droits,chanoine et chantre de la Cathédrale de NIMES,prieur d'AULAS,Dom Pierre GARNIER prieur de SAINT ROMAN,Jean de MONNAR et autres.

Antoine de MASSEPORT, notaire du Vigan, Armand GAILLAN (ou GAILLAU) son clerc.

R11 .214 .1mi 87.AD30.

Année 1452.

Antoine POUJOL de SUMÈNE, et Pierre des AYROLLES, du mas des Ayrolles, font un échange .Hoirs de Jean SERRE de SUMÈNE, Antoine ROLLAND, Pierre VIGNAL de la CABANELLE, Guillaume MASSANE.

Acte passé à SUMÈNE, chez le dit POUJOL, Témoin : Guillaume ASTRUC, Pierre BERTRAND, Jacques FABRE.

Pierre FESQUET, notaire épiscopal.

R11 .214 .1mi 87.AD30.

Année 1458.

Jean DELPUECH, mari d'Antoinette, fille d'Antoine du SOULIER, héritière de tout le mas du SOULIER, fait reconnaissance à Noble et religieux Dom Armand, prieur du monastère de SAINT LAURENT de TORNAC, et à Dom Laurent MORET, moine et sacristain, procureur de l'abbé.

Fait à COGNAC, dans la maison de Pierre du SOULIER, du mas du SAUREL.
Pierre BARNIER, notaire de SAINT JEAN du GARD.

R11 .214 .1mi 87.AD30.

Année 1463.

Discret homme Pierre d'ALGUE, fils et héritier de feu Bernard, du Mas d'Algue paroisse de LASALLE, reconnaît que Pierre de CASTELVIEL, fils et héritier, de feu Aygline de MONTREDON, lui a payé pour la dot de feu Phillipa de MONTREDON, femme de Bernard d'ALGUE, compromis à l'acte intervenu entre lesdits mariés, d'ALGUE et feu Pierre de MONTREDON, le 2 janvier 1409, devant Maître BOURRAS notaire de SUMÈNE, 4 livres, 6sols et 8 deniers.

Acte passé à LASALLE, dans la rue devant la maison de Catherine BERNARD.
Témoïn : Antoine de la MOULIÈRE, Jean MARTIN du mas de CALVIAC, Jean LAVÉRUNE fournier, Antoine du SOULIER du Puech de Claran, Dom Etienne FRAYSSINET, prêtre.
Pierre BARNIER, notaire de SAINT JEAN du GARD.

R11 .214 .1mi 87.AD30.

Année 1465.

Un débat existant entre Jean et Michel de LEUZIÈRE, père et fils, du Mas de LEUZIÈRE, d'une part et Antoine DELPUECH du Mas de la Nible, d'autre part
A propos du partage d'une terre, sur le mont de la FAGE, ont transigé conformément à un acte de 1290, acte passé au mas de la Nible, sur l'aire, témoins Louis de CASTELVIEL, Sauvair HÉBRARD, Jean DELPUECH, du mas du SOULIER, François PONS, notaire, de GANGES, Jean DU BRUC son clerc.

R11 .214 .1mi 87.AD30.

Année 1465.

.....Paroisse de SAINT MARTIN des VANS,loze la vente faite a Pierre Bernard et Guillaume ASTRUC , fustiers de SUMÈNE... Guillaume AMARINE de SUMÈNE.
Acte passé à SUMÈNE, chez Jean MOURET, témoins Jean BOSQUET, notaire à SUMÈNE.
André MALPLACH, notaire auquel succèdeMALPLACH.... par le seigneur régent la baillerie de SUMÈNE, pour le seigneur de GANGE et de SUMÈNE.
(Une grosse partie du microfilm est illisible).

R11 .215 .1mi 87.AD30.

Année 1469.

La V année du Pontificat du Saint père PAUL... Vénérable chapitre cathédral de NIMES, assemblé au son de la cloche, présent Raymond père, Dom Barthélemy de BARJAC, docteur ez-décets, honorable et religieux, Pierre SABATIER, licencié ez-droit Premier archidiacre du... Marguerites.

Gabriel PALIARGUES, présenté à la sainte écriture, Jean POUSSAN, de LÉDIGNAN , Bérenger REBOUL, de MÉGÈS , et gouverneur d'un bien du chapitre, Dominique BARON, de CALVISSON, Antoine BURGEO diacre, et Pierre BONFILS.... du seigneur trésorier, Dom Pierre ARISTA, du BOUGET, Jean ROCEL de

SÉRIAN,Réginel GOBELET de CLONZAC,Raymond de SAINT JEAN,Guillaume VALETE d'HURE,Laurent CHATAUGNET.

En l'affaire, entre Dom Pierre GARNIER, prieur de SAINT ROMAN, et Jean POUSSIELGUE, et Etienne des COMBES, préposé de la confrérie de SAINT SAUVEUR, et d'une ancienne chapelle située dans l'église de SAINT ROMAN, d'où il résulte que Dom GARNIER a donné son compte à ladite confrérie, un cazal, et plus un local sis au castrum de SAINT ROMAN, contre le portail confrontant la rue publique, ledit portail, le mur dudit bourg de SAINT ROMAN,la censive de 20 deniers,ledit prieur disent l'avoir fait pour l'honneur de DIEU,et afin que les confrères puissent se réunir et dîner ensemble,selon l'usage des confréries de ce pays.

Acte remis par Pierre FESQUET, notaire apostolique, le 16 juin 1466, le chapitre ne voulant pas que le prieuré perde ses droits de Lods, ordonne que la confrérie paiera à chaque prieur, lors de son arrivée, 10 sols,tenant bien...

Fait dans le chapitre régulier, des chanoines de la cathédrale, témoins, Pierre de GÉNAS, prêtre de VALLERAUGUE, Michel CASTANET, prieur de SAINT JACQUES de PORTE, capitaine de la ville de NIMES.

Blaise GERMAIN, prêtre de NIMES, notaire apostolique.

R11 .216 .1mi 87.AD30.

Année 1469.

Jean de LEUZIÈRE du mas de LEUZIÈRE,fils de Jean de LEUZIÈRE,ayant reçu pour dot la somme convenable de 12 Florins d'or,entre ce qu'il a gagné de son industrie,fait caution de tous ses droits à Michel de LEUZIÈRE,son frère.

Acte passé à SUMÈNE en la maison de Catherine AUDHEMAR,témoins Louis de CASTEVIEL,de Fromental ,Martin de FABRICA,Hugon SERRE,Jean des FIGÈRES,alias FAVENTINES,Jean de BROA,Pierre FESQUET ,notaire épiscopal.

R11 .216 .1mi 87.AD30.

Année 1473.

Jacques DEYROLE ou des CLARIS, de CONQUEYRAC, mari de Catherine, fille de Jean de LEUZIÈRE, fait quittance de dot.

Acte passé au mas de LEUZIÈRE, dans la Fougagne.

Témoin, Dom Antoine AURIOL prêtre, Noble Louis AURIOL son frère, Dom Claude PHILIP, prêtre de CROS,curé de SAINT ROMAN,André CAZALET de DURFORT,Sauveur VESSON,de CONQUEYRAC,Jean DEYROLS ou des CLARIS,habitant de SOMMIÈRES, Martin TEULON de SAINT ROMAN.

Pierre de PIZE, notaire de SAUVE, par Sauveur SEMALIER.

Catherine de LEUZIÈRE, cède tous ses droits à son frère Michel.

Même témoins et même notaire Pierre de PIZE.

R11 .217 .1mi 87.AD30.

Année 1473.

Jean de CLARIS de CONQUEYRAC, fait quittance de dot.

Acte passé à CROS, près de la maison du notaire MAUREL, témoin Dom Jean

De RAJOLUNESQUE, prêtre de SAUMANE, habite à CROS, Sauveur AURIOL de SAINT ROMAN, Pierre de PIZE. Notaire de SAUVE.

R11 .217 .1mi 87.AD30.

Année 1473.

Antoine PHILP,fils de feu Jean fustier à SUMÈNE,fiance sa sœur Catherine à Jean ,fils de Hugon SERRE,fustier de SUMÈNE,avec une dot de 50 livres tournois.

Acte passé à ...GANGES ?dans le lit de la rivière (un grava), près de la vigne de Antoine MÉLIGNES, sabotier. Témoins : Dom Valentin PORGE, prêtre, Guillaume MOLINIER, Maître Jean BOSQUET, notaire de SUMÈNE.
Pierre ETIENNE, notaire de la ville de GANGES.

R11 .217 .1mi 87.AD30.

Année 1420.

Guillaume BOURRAS, notaire de la ville de SUMÈNE, vend à Jean SERRE, fustier, une terre au terroir de Moulines, le long du chemin de SAINT ROMAN, relevant du seigneur, Martin de BARRE,chevalier,seigneur du MERCOU,acte passé à SUMÈNE,témoins,MASSANE,et BOURRAS ,notaire.

R11 .217 .1mi 87.AD30.

Année 1477.

Louis de CASTELVIEL, damoiseau du Fromental, veuf, premièrement de Aygline de MONTREDON, deuxièmement, de Béatrice du PONT, il laisse pour enfants : Aygline, Pierre, Rostaing, Antoine marié à Valnière , Gaucelm, Aygline mariée à Antoine DELPUECH, du mas de la Nible, Béatrice,Jacques,Jean et Aygline.
Il institue héritier Antoine de CASTELVIEL, son petit fils, fils de Pierre.
Exécuteur testamentaire, Pierre et Louis ses fils.
Acte passé au Fromental,dans la Fougagne,témoins Dom Jean GIMBAL,curé de SAINT ROMAN,Dom Claude DELPUECH de la NIBLE,prêtre,Guillaume CAPION,Noble Jean et Jean du CASTANIER,père et fils,Jean RESTOUBLE,Jean DELPUECH,Sauveur AURIOL,Marguerite du PONT femme de Pierre ,François PONS,notaire de GANGES.

R11 .217 .1mi 87.AD30.

Année 1478.

André MASSANE, fils et héritier de Guillaume MASSANE, et Guillauma du CROS, de SUMÈNE, fiance sa sœur à Jean SERRE, fils d'Hugon SERRE, avec une dot de 60 livres tournois, trois vêtement de soie, et une coupe de châtaigniers, sous le mas de la Cabanelle, près des terres de Jean ROLLAND, et Blaise BLESSAN, dudit lieu.
Acte passé dans la maison dudit MASSANE, devant la fenêtre qui est dans la muraille,(mur de ville ?) ;témoins Etienne BERTÈZENE ,cultivateur,Pierre NISSOLE,fustier,Antoine MÉLIGNES,sabotier de SUMÈNE.
Pierre ETIENNE, notaire de GANGES ;

R11 .218 .1mi 87.AD30.

Année 1478.

Antoine de VALESCURE, du Mas de Lafubria, paroisse de SAINT ROMAN, époux de Hélix, fille de Jean de LEUZIÈRE, et sœur de Michel, fait quittance de dot. Sire Pierre FESQUET, notaire.
Acte passé a SAINT ROMAN, devant la porte du bourg, témoins Sauveur EBRARD, Bernard DELPUECH, Antoine des AYROLLES.
François PONS, notaire de Ganges, (mort avant 1498), Antoine TOUREILLE son clerc.

R11 .218 .1mi 87.AD30.

Année 1480.

Noble Pierre de CASTELVIEL, à l'occasion du mariage de son frère Louis de CASTELVIEL, avec.....donne à son frère 60 livres de dot
A condition que celui-ci reconnaisse tous ses droits sur l'héritage d'Aygline de MONTREDON, leur mère commune.
Acte passé au Fromental, dans une chambre qui est au bout de la cour.
Témoins : Dom Jean GIMBAL,curé de SAINT ROMAN,Noble Jean du CASTANIER,Guillaume CAPION du mas de la SALLE.

François PONS, notaire qui a pour successeur en 1498, Jean PONS, son fils à GANGES.

R11 .218 .1mi 87.AD30.

Année 1485.

Michel de LEUZIÈRE, frère de Jacques de LEUZIÈRE, époux de Catherine de CASTELVIEL, de Valnière fille d'Antoine, donne à son fils Jacques la moitié de tous ses biens, à la condition que Jacques et sa femme vivront toujours en commun au mas de LEUZIÈRE, et soigneront Michel et sa femme qui seraient encore en âge d'avoir d'autres enfants.

Acte passé au Mas de LEUZIÈRE, témoins : noble Antoine de SURVILLE,(de SUPRAVILLA)de NOTRE DAME de la ROUVIÈRE,Pierre de CASTELVIEL,Guillaume DELPUECH de la Nible ,Michel CASTANIER,Blaise de MALBOSC,de SAINT MARTIAL,Maître Antoine des CLARIS,notaire de SAUVE ;
Jean FESQUET de SUMÈNE, notaire épiscopal, pour toute la ville et le diocèse de NIMES.

R11 .219 .1mi 87.AD30.

Année 1487.

Noble Etienne et Jean ETIENNE de SAINT MARTIAL, frères, co-seigneurs du Castrum de SAINT MARTIAL, seigneur de Carpalec? L'Estréchure, Boisserolles, et autres lieux, souhaite que Raymond DELPUECH, de SANISSAC, tienne d'eux en vassalité une terre ;
Acte passé au château de SAINT MARTIAL,dans la cour du château,témoins Blaise de LASVAL,du mas de Pradental ,paroisse d'AULAS,Bernard BESTIT et Jean de COMBE de SAINT MARTIAL ;
Louis MARTIAL, notaire épiscopal de SAINT MARTIAL.

R11 .219 .1mi 87.AD30.

Année 1488.

Le 13 septembre,lettres patentes écrites sur parchemin,délivrées à SAINT MARTIAL,par vénérable homme le seigneur archiprêtre d'HYERLE et SAINT MARTIAL,portant au dos le scel imprimé dudit seigneur archiprêtre,sur lesquelles il apparaît que Antoine FESQUET, Notaire épiscopal de SUMÈNE, est institution dans les notes et écritures de feu Maître Pierre FESQUET (son oncle ou son grand père), notaire épiscopal du même lieu ;
Jean BOSQUET, notaire en 1488.

R11 .219 .1mi 87.AD30.

Année 1490.

Etienne ANDRÉ fils de feu autre, du Mas de la Blaquièrre, paroisse de SUMÈNE, vend une terre à Valestourière, à Jean SERRE, fils d'Hugon fustier, Etienne SERRE, Pierre de la BROUE.

Acte passé à SUMÈNE. Guillaume EMENARD, notaire de SUMÈNE.

R11 .219 .1mi 87.AD30.

Année 1490.

Noble Antoine de CASTELVIEL, de Valnière, donne quittance a son père, Pierre à GANGES, Témoins : Antoine DELPUECH du CAYLAR, Jean de BLAQUISSSE, de SAINT LAURENT le MINIER, François PONS, notaire à GANGES.

R11 .219 .1mi 87.AD30.

Année 1493.

Gaillard de MONTCALM, écuyer du Roi et son viguier, à MEYRUIES et au VIGAN, à Jean MONTFAJON, notaire au VIGAN :

Nous vous enjoignons et mandons par subrogation l'octroi.....les notes, cartulaires, et protocoles, laissé par défunt Pierre et autre Pierre CHUGNI,notaires de SUMÈNE,et vous conformons a faire leurs formes , et à leur style,les instruments ainsi signés par vous aurons force et autorité.

Donné au VIGAN, le 29 mai 1493, scellé au rouge du scel du seigneur viguier et du scel de la cour royale du VIGAN.

R11 .220 .1mi 87.AD30.

Année 1494.

Noble Etienne et Jean ETIENNE de SAINT MARTIAL ,frères et co-seigneurs de SAINT MARTIAL,loze une vente faite par.....DELPUECH père et fils de SANISSAC,à Jean SERRE fils de feu Hugon SERRE,fustier de la ville de SUMÈNE,Guillaume POUZOLS,Pierre et Antoine MAFFRED,frères de SUMÈNE.

Acte passé au château de SAINT MARTIAL, sous la grande tente des dits seigneurs, témoins Maître Louis ARNAL notaire, Pierre JEAN du Cabanis, paroisse de Notre Dame de la Rouvière.

Antoine FESQUET, notaire de SUMÈNE. Jacques SALENDRES son clerc.

R11 .220 .1mi 87.AD30.

Année 1495.

Pascal RICARD, fils de feu Raymond,fustier de SUMÈNE,vend à Jean SERRE,fustier de SUMÈNE,deux terres,à Valestourière, relevant du Prieur des AREIS,Bermond DESONS, Pierre de MÉGÈS, Maître Jean FESQUET, notaire ;

Acte passé chez à SUMÈNE, chez l'acquéreur, témoins, Antoine MAFFRED, Pierre de la BROUE, fustier du mas de la Broue, Antoine ARNAL, Claude BERTHÉZENE, fustier de SUMÈNE.

Antoine FESQUET, notaire de SUMÈNE.

R11 .220 .1mi 87.AD30.

Année 1495.

Débat entre Antoine VALESCURE, et Jacques des CLARIS, de Conqueyrac, Michel de LEUZIÈRE, et Antoine GIRBE, arbitre.

Acte passé à Leuzière ,témoins Jean DELPUECH du mas du SOULIER,Antoine BLAQUISSE,de SAINT MARTIAL, Antoine des CALRIS,notaire de SAUVE.

R11 .220 .1mi 87.AD30.

Année 1498.

Astruc RICARD, fustier de SUMÈNE, vend à Jean SERRE, fils de feu Hugon, une olivette à SUMÈNE, au Quartier de la salle, près des terres de Jean Fustier, de SUMÈNE.

Acte passé à GANGES, témoins, Dom Jean de PIERRE (Piétri) prêtre, Pierre MONTET, de MONTDARDIER, Guillaume BARRAS, de BLANDAS ;

Durant d'ETIENNE notaire de GANGES ;

R11 .221 .1mi 87.AD30.

Année 1499.

Noble Guillaume SEREN, du Mas de Péronet ? Paroisse de THOIRAS, mari de Antonia de CASTELVIEL, fille de Pierre et sœur d'Antoine de CASTELVIEL.

Acte passé à LASALLE, témoins Noble Jean de la FARELLE, de SAINT BONNET, Antoine de las VALS, du mas de Soulages, Jean GABRIT, fils de Grégoire, de SAINT JEAN du GARD, de Dom Pierre ANDRÉ, prêtre de SAINT ETIENNE de VALFRENSCESQUE, habitant de LASALLE, notaire du Saint Siège apostolique, (et depuis les ordonnances

royales), notaire Royal, de la souveraine cour de parlement de TOULOUSE, confirmé par la cour présidiale de NIMES.

R11 .221 .1mi 87.AD30.

Année 1499.

Barthélemy BONAILH, bourgeois, de la ville de GANGES, loze, la vente d'une terre à SANISSAC, censive, par Raymond etDELPUECH de SANISSAC, à Jean SERRE fustier de SUMÈNE, Dom Jean SERRE, prêtre, Guillaume POUZOLS de SANISSAC, Sire Pierre ETIENNE, notaire de GANGES.

Acte passé à Ganges, témoins, Dom Jean de PIERRE, prêtre de GANGES, Pierre DÉVÈZE, de BRISSAC, Pierre BONER, marchand de GANGES, Pierre VALDEYRON de ROQUEDUR. Durant ETIENNE, notaire de GANGES.

R11 .221 .1mi 87.AD30.

Année 1499.

Valentin SERRE, fils d'Hugon, épouse Antonia CAMPLAN, fille d'Antoine, il est doté par Jean SERRE son frère.

Acte passé dans la maison dudit Antoine CAMPLAN ; témoins Antoine MAFFRED, Jacques BOSQUET, fils, de Maître Jean, notaire de SUMÈNE.

Valentin PORTALET du VIGAN. Antoine FESQUET, notaire à SUMÈNE, et Antoine EMENARD, son clerc.

R11 .221 .1mi 87.AD30.

Année 1499.

Dom Isar (Isarcus) SELIGORIUS, moine du monastère de SAINT B....et Germain de MONTPELLIER, et trésorier ou rentier du prieuré de AYRES, loze la vente d'une terre a Solanon, au quartier de Valestanière. Faite par Pascal RICARD, à Jean SERRE, fustier de SUMÈNE.

Acte passé à SUMÈNE, dans le chemin entre la maison de Pierre AMOUROUS, et le verger de la Claustre. témoins : Pierre MAFFRED, Jean CANTALOUBE, de SUMÈNE, Pierre VAUTREL du lieu des Ayres.

Antoine FESQUET, notaire épiscopal et royal de SUMÈNE.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1411.

Martin de BARRE, Noble Bégon du PUECH de MORMOIRAN, Bégon notaire.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1426.

Jean MAJAURIN, donne pour la fondation d'une chapelle en l'honneur de DIEU, et de la vierge, une vigne « al Bouïssset », confrontant les hoirs de Jean MAFFRE, la rivière de SUMÈNE, et le chemin public.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1429.

Aygligne de MONTREDON et Pierre des AYROLLES, échangent les droits qu'à Aygligne sur les Ayrolles, contre les droits que Pierre des AYROLLES a sur le mas de Puechagima, BOURRAS, notaire.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1435.

Jean LAUVERNAHS, moine envoyé de NIMES à GANGES, avec des lettres classées du seigneur sénéchal, et les gens du conseil royal,de NIMES adressées au seigneur de GANGES et à noble de MONTFAUCON,viguiier d'HYERLE,pour les affaires du Roi.

On lui donne 30 sols tournois de salaire.

Les états généraux du Languedoc, accordent au Roi CHARLES VII, un subside pour lequel, on taxe SUMÈNE à 28 moutons d'or, le VIGAN à 316, AULAS à 270, VALLERAUGUE à 141, SAINT ANDRÉ de MAJENCOULES à 178.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1442.

Aynier de la ROQUE, à des directes au Castanet .Pierre FESQUET notaire.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1450.

Pierre AUDEMAR, plus tard Jean AUDEMAR, le seigneur de BARRE,Bézard de GINESTOUS,a des directes à Lasvals,Etienne ROUVIÈRE,notaire de SUMÈNE. Pierre MATTIEU, notaire à SUMÈNE.

Jean BONAIL, marchand à GANGES, a des droits féodaux sur les moulins,des Vernèdes ,alias du Paradou .et d'Aurèle possédés par Daudé CAPION,époux de Ricarde FILIOL,par suite d'arrérages dans le paiement des censives,ces moulins tombèrent en commise,mais par nouvel achat,BONAIL donne pour les moulins et prés audit CAPION sous la censive de 13 sétiers,de blé,dont 6 ½ de Froment et 6 ½ de seigle.

Les dits moulins relevaient auparavant de Noble Guillaume de GINESTOUS, co-seigneurs de MONTDARDIER vers 1430, Hugues DELPUECH de SUMÈNE, vendit les terrains à Bégon de GINESTOUS, qui fit construire ou re-construire aux Vernède (Paradou ?), l'un Bladier et l'autre Paradou, dont le nom est resté.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1451.

Louis de TAULIGNON, seigneur du Mercou.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1455.

Raymond PIERRE ou plutôt de la PIERRE, de VEBRON.

R11 .222 .1mi 87.AD30.

Année 1458.

Noble Jean du CASTANIER, fait reconnaissance à Noble.....GRANDIE de SAUVE, la tierce partie, du mas du Castanier .Le mas avait été divisé entre Jean du CASTANIER et le seigneur du Fromental et Pierre POUJADE .

R11 .223 .1mi 87.AD30.

Année 1465.

De l'AGIE, lieutenant de..... du LANGUEDOC, ordonne à toutes les possesseurs de fiefs nobles, ou de moins nobles de venir en personne devant lui à NIMES faire un dénombrement .La plupart n'ayant pas comparu, deux notaires royaux, payés 16 sols tournois par jour, furent commis pour saisir leur fiefs, ils firent leurs inscriptions à SAUVE, SUMÈNE, le VIGAN, SAINT HYPPOLITE.

R11 .223 .1mi 87.AD30.

Année 1468.

Acte reçu par Hugon DORCÈRI, alias BRUN notaire à MONTPELLIER. Jean BONAIL marchand de GANGES, reconnaît devoir 200 moutons d'or, environ 168 livres tournois, à Noble Guillaume de GEOFFROY (Jauffradi) de MONTPELLIER .postérieurement, en paiement de cette somme ou de frais, BONAIL cède à GEOFFROY, censives, usages sur les moulins d'Aurelle et du Paradou et sur les terres de certains habitants de CAZILHAC, GEOFFROY, ayant vendu le tout à Bernard BISBE de MONTPELLIER, BONAIL s'étant opposé à l'exécution.

En 1468, BONAIL et GEOFFROY, étant divisé une transaction intervient entre Noble Bernard BISBE, Colombela, veuve de GEOFFROY, et mère d'Albert et Barthélemy de GEOFFROY,d'une part et Guillaume, fils et héritier de Jean BONAIL, lequel s'engage à payer 250 moutons d'or, et pour cela il vend sous le lods de Noble et Puissant Louis de PIERRE, seigneur de GANGES, un pré à GANGES, confrontant d'un coté l'Hérault, et de l'autre la gravière de la rivière de SUMÈNE.

A cet acte assistant, R.P. Louis Hugon CHANDON, docteur ez-décrets, noble Pierre AURIOL, gendre de Guillaume BONAIL,Jean RICARD de GANGES ,Etienne BOSSUGES du VIGAN,Jean DOMERGUE de GANGES .

R11 .223 .1mi 87.AD30.

Année 1470.

Jean BOSQUET notaire de SUMÈNE, François PONS notaire, à GANGES.

R11 .223 .1mi 87.AD30.

Année 1475.

Guillaume BONAIL bourgeois de GANGES, donne à nouvel achat à Jean BOSQUET,notaire de SUMÈNE ,la faculté de prendre l'eau dans la rivière de SUMÈNE,pour faire moulin ou prés depuis le valat de Lasvals,jusqu'au prés de Jean BOSQUET,sise au pasturel,confrontant du chef ,le chemin qui mène au Castrum du GALAN,du pied la rivière ,de coté des terres d'Alasacie,veuve d'Astruc DOMEGUE ,de l'autre Antoine BRUGUIÈRE.

Noble Etienne et Jean d'ETIENNE, co-seigneur de SAINT MARTIAL, sachant que tous les habitants de SUMÈNE, reçurent d'eux et tiennent sous leurs seigneurs, leurs maisons terres et autres fiefs et sont tenus de moudre en leur moulin ,et cuire aux fours desdits seigneurs,ont ...et liberté..

Marquès PIBAROT. Notaire de SAINT MARTIAL.

R11 .224 .1mi 87.AD30.

Année 1480.

André DOMERGUE,.....Audémar.....à Noble Jacques de ROUVIÈRE, seigneur du Mercou .Etienne MAFFRE. Jean MARTIN, notaire à....Antoine MLAPLACH, notaire à SUMÈNE.

R11 .224 .1mi 87.AD30.

Année 1431.

Transaction entre magnifique et puissant homme, le seigneur Bertrand de PIERRE, chevalier, seigneur des terres et Baronnie de Peyrefort,Ganges,Castries et HYERLE,et les syndics et particulier de SUMÈNE,à savoir ,noble Jean d'USSONAS,noble Bertrand PIERRE de VÉBRON,damoiseau,Hugon SERRE et Pierre de la BROÛE,syndics,Jean de VIGNEVIEILLE,Daudé CAPION,Jean de CAMBLADET,Raymond RICARD du mas des Lieures,leurs conseillers,et d'autres notables de SUMÈNE ,à savoir Jean AUDEMAR,Jean

VITAL, fils de Bernard ,Maître Pierre FESQUET, notaire, Marquès MAJORIN, Pierre ANSEL, Guillaume FILIOL, Maître Guillaume BORRAS, notaire royal , Bernard POUJET, Pierre des ARTIGUES, Bernard VILLARET, Guillaume MASSANE, Frédo de MADIÈRES, Jean MAUREL, Pierre BÉRAUD, Pierre POLVERI, Pascal RICARD, Jean CAUSSE, Jean RICARD, Bernard BOURRAS, Bernard MICHEL, Bernard PEYTAVIN , Pierre BOREL, André de FERUBIS, Antoine NISSOLE, Antoine RANDAVEL, Guillaume SOUCHON, Bernard CAYRON, Bernard DESHONS, Jean de la BROÛE, Jean BARTHÉLÉMY, Laurent de MALIGNES, Etienne BERMOND, Pierre VALETE, Bertrand MERLAT, Robin de RENES , Antoine SALES, Antoine DELEUZE, Pierre SUROL, Pierre BASTIDE, Etienne PINTARD, Etienne SERRE, Guillaume MARTIAL, Denis ROUX, Bernard BASTIDE, Guillaume RAYNOUS, Jean VITAL semellator, Jacques CAPION, Bernard RICARD, Guillaume LAURÈDE, Marquès de VALFOURCADE, Raymond SALES, Jean VÉZIAN, Pierre de BELPUECH, Bernard BARRIÈS, François de BRUC, Pierre GUILLAUMAND, Pierre BOUDON, Bertrand de MADIÈRES, Jean RICARD, Jean PHILIP, Pons de CONTUZORGUES , Gilles de SAINTE ALDÉGONDE, Jean VITAL du Villaret, Bertrand GUILBERT, Pierre de la SALLE, Béranger CABANEL, Antoine FESQUET, Jean et Guillaume ANDRÉ, Raymond RICARD, Jean COHAGER, Etienne FELTRIER, Jean MAYFRED, alias BOYER, Guérin de TOURNEL, abbé de SAUVE est choisi, Pour arbitre et rend sa sentence arbitrale, qui tient six feuilles de papier de format ordinaire, Le local ou sera perçu le droit de Leude, et choisi par messire de PIERRE.

Acte passé en le prieuré du seigneur, Abbé de SAUVE, à SUMÈNE, dans le cloître, dudit lieu, c'est-à-dire dans la place, sous le treillat.

Furent témoins : Noble et puissant Albaret de LAUDUN, seigneur de SÉRIGNAN, Dom Jean CALVIN, moine et infirmier de SAUVE, Noble Guillaume de la ROQUE, co-seigneur de la ROQUE-AYNIER, Dom Pierre d'AIREÏT, prieur du prieuré de SAINT BAUZILLE du PUTOIS, Dom Pierre DELPUECH, prieur, Pierre Etienne COMBETES, prêtre de SAINT CHRISTOPHE de la Pierre, au diocèse de RODEZ, Maître Jean BENOÏST, notaire de SAUVE, Dom Grégoire REDONNEL, de MONTPELLIER, Dom Jacques GUERIN du VIGAN, curé de SUMÈNE, Antoine ROCHE, prêtre de SUMÈNE, et moi Antoine MONTFAJON, notaire d'AULAS.

R11 .225 .1mi 87.AD30.

Année 1493.

Noble Antoine de CASTELVIEL de Valnière, paroisse de SAINT MARTIAL, reçoit de Noble Pierre de CASTELVIEL, du Fromental, par les mains de Antoine de CASTELVIEL, fils dudit Pierre une somme pour acompte de dot.

A SUMÈNE, témoin, Antoine AYRALD, Antoine PHILIP fils d'autre fustier de SUMÈNE. Jean FESQUET, notaire de SUMÈNE.

R11 .225 .1mi 87.AD30.

Année 1469.

Gaucelm CAPION, fustier de SUMÈNE, vend à Astruc DOMERGUE, marchand de SUMÈNE, le Moulin d'Aurèle confrontant le près de Marguerite FLANDRIN, les terres d'Antoine et Pierre NISSOLE, (avec un jardin) au prix de 23 florins, et 15 sols tournois plus une rente perpétuelles de 6 setiers de Froment, et 6 setiers de Seigle.

R11 .225 .1mi 87.AD30.

Année 1500.

Jean SERRE, fils et héritier de Hugon fustier de SUMÈNE, baille à Etienne CAPION, sabotier de SUMÈNE, 50 florins applicables.

R11 .226 .1mi 87.AD30.

Année 1500.

Devant.....magnifique seigneur le sénéchal de BEUCAIRE et de NIMES,débat entre la communauté de SAINT ROMAN de CODIÈRE,d'une part et noble Pierre et Antoine de CASTELVIEL,du Fromental,en la vallée,de RECODIER,au sujet de terres prétendues nobles,par ces derniers,et que la communauté veut soumettre à la baille ,avec l'aide d'une prêtre,Pierre Marie MARTY,du prieuré de SAINT SAUVEUR de MONOBLLET,du collège de SAINT SAUVEUR de MONTPELLIER,prieur de SAINT ROMAN,et Jean CLARET de SAINT FÉLIX de PALLIÈRE,en conséquence :

En la paroisse de SAINT HYPPOLITE de ROQUEFOURCADE, en la Bourgade de la Planquette, et en la maison de Jean SALZE, hôte, par devant les dits arbitres se sont présentés : Noble Jean de l'OLIVIER, du mas de VALESCURE, et Mr Claude DELPUECH de la Nible, prêtre, Jean RESTOUBLE et Etienne de CAMPLO, conseillers Louis CAPIEU, procureur et Noble Sauveur AURIOL, dudit SAINT ROMAN, d'une part et Noble et Pierre de CASTELVIEL, père et fils du Fromental,d'autre part lesquels ont approuvé la sentence arbitrale,portant que les biens prétendus nobles,seraient allivrés comme les autres,mais ne paieraient jamais au-delà de 2 deniers d'allivrement.

Feu noble Louis AURIOL,Michel et Jacques de LEUZIÈRE,père et fils,vivant,feu Etienne DELPUECH,de SUMÈNE,feu Jean BÉRAUD,Antoine MAFFRE,Nobles Jean et Michel du CASTANIER,la grande tour et la muraille du château de SAINT ROMAN,Dom Louis de la FARELLE,vicaire de SAINT PIERRE de TALEYRAC,bachelier ez-droit,André MALPLACH,notarié de SUMÈNE,Antoine de CLARIS,notaire de SAUVE ;
Ratification de l'acte précédent par Antoine DELPUECH, Jean DELPUECH, du SOULIER Pierre de la COMBES du FARGUIER, Noble Michel du CASTANIER, Jacques de LEUZIÈRE, Antoine de LEUZIÈRE, Antoine VIALA de PEYRIDIER, Guillaume SAUZET et autres.

Fait dans le cloître de SAINT ROMAN, témoins Guillaume MARTY de SAINT MARTIAL, Jean AURELHE clerc de Dom Raymond AURELHE, curé de SAINT ROMAN, Pierre VALMALLE de CROS.

André MALPLACH, notaire de SUMÈNE ;

R11 .227 .1mi 87.AD30.

Année 1501.

Jean SERRE, fustier de SUMÈNE, fils d'autre baille à Etienne de CHAMPROS, sabotier de58 FLORINS pour acheter à compte, des cuirs de bœufs sans le poil ;

Acte passé à SUMÈNE, dans la maison de Pierre AMOUROUX, prêtre, témoins Dom Pierre AMOUROUX, et Antoine GRANIER, prêtre, Antoine TRIAIRE du mas du MERCOU.

Jean FESQUET notaire.

R11 .227 .1mi 87.AD30.

Année 1501.

Noble François GUITARD, seigneur de PIERREVERT,loze des ventes faites à Jean SERRE,fils d'Hugon,fustier de SUMÈNE,par Vital.....et par Antoine de Belpuech,du mas du Bruc ,Etienne GAUCELM,Pierre de VALFOURCADE.

Acte passé à SUMÈNE, dans la cour du vénérable Guillaume BOSQUET, près du portail de SUMÈNE.(serait ce le château ?),témoins Astruc.....fustier, Jean MALPLACH, bûcheron de SUMÈNE,André MALPLACH,notaire.

R11 .227 .1mi 87.AD30.

Année 1503.

Noble Catherine de CASTELVIEL, veuve de Jacques de LEUZIÈRE, (dont elle a un fils), remarié avec Jacques COSTE de GANGES, donne quittance à Dom Pierre de LEUZIÈRE, prêtre, tuteur du fils de Jacques de LEUZIÈRE, susdit.
Acte passé à GANGES dans ... (in bescalino) de la maison de Jacques COSTE, témoins Béranger de BOYSSAROLES de GANGES, Pierre MENIER de SAINT BRÈS d'HYERLE. Antoine DAUDÉ de GANGES.

R11 .227 .1mi 87.AD30.

Année 1503.

Pierre AMOUROUX, prêtre, procureur franc (par acte de Antoine FESQUET notaire de SUMÈNE, de noble Jean GRÉGOIRE seigneur des GARDIES,loze, l'échange fait entre Jean SERRE, fils de feu Hugon ,et Antoine de BELPUECH,du mas du Van,de terres au Latanié,à l'Aubac ,et a Cabrilhac.

A SUMÈNE, témoins : Antoine MAFFRED, sabotier, Pierre RICARD, chaussetier, Etienne MERLAT, fustier.

Jean FESQUET, notaire.

R11 .228 .1mi 87.AD30.

Année 1505.

Catherine AMOUROUX, veuve de Pierre de CASTELVIEL, de SUMÈNE, vend à Jean SERRE, fils de Jean, une terre de SAINT ROMAN, Dom FABRE, prêtre de COGNAC, Guillaume COMBES.

A SUMÈNE, dans la maison du vendeur, témoin : Etienne SERRE, Jean PHILIP, de SUMÈNE, Marcellin CAPION, du mas de la Cavalerie, BARRY notaire à SUMÈNE.

R11 .228 .1mi 87.AD30.

Année 1506.

Antoine MAUREL hôtelier de SUMÈNE, vend à Jean SERRE fils d'Hugon, un champ dans la paroisse, district et mandement de SUMÈNE, au quartier de Moulines, confrontant les hoirs de Jacques CAPION, Jean du BRUC, bachelier ez-lois , Antoine de MADIÈRES, marchand de SUMÈNE, au prix de 6 livres, 15 sols tournois, payés en 5 florins 1/2, et un quintal de viande marchande de porc salé.

A SUMÈNE, dans la cour de Jean SERRE, témoins, André VITAL de SUMÈNE, Antoine PHILIP du Mercou.

CHAMBARNIER, notaire de SUMÈNE.

R11 .228 .1mi 87.AD30.

Année 1506.

Noble François GUITARD de SUMÈNE, seigneur de PIERREVERT, loze une vente faite à Jean SERRE, fils d'Hugon, par feu Jean FESQUET, notaire et Catherine ROUVIÈRE, sa femme d'un pré à « la Roquette », confrontant le chemin de SUMÈNE à SAINT ROMAN, la rivière de Recodier, Durant MASSANE et Pierre de MADIÈRES, et d'une terre à SANISSAC .feu maître Antoine FESQUET.

A SUMÈNE, dans la maison dudit noble Pierre GUITARD. témoins Pierre RICARD, marchand, Pierre PHILP sabotier.

André MALPLACH notaire.

R11 .228 .1mi 87.AD30.

Année 1507.

Par lettres patentes écrites sur papier au dos desquelles et opposé sur cire verte le scel de la vénérable cour royale des conventions de NIMES, Antoine EMENARD notaire, habitant de

SUMÈNE, à été subrogé aux notes et écrits de feu Jean FESQUET, notaire à SUMÈNE, et autorisé a grossoyé et apprécier les instruments reçu par lui.

R11 .229 .1mi 87.AD30.

Année 1507.

Noble Raymond ETIENNE, et son cousin Antoine ETIENNE, seigneur du Castrum de SAINT MARTIAL,et de CAMPESTRE,loze une vente faite par Antoine de MADIÈRES,marchand de SUMÈNE,à Dom Pierre de LEUZIÈRE.,prêtre du mas de Leuziere, Philippe AURIOL de la Cavalerie.

À SUMÈNE, dans la maison de Pierre de MADIÈRES, témoins Pierre de la BROÛE, fustier, André MARQUÈS, fils de Pierre, tailleur d'habits de SUMÈNE
Antoine DUCROS fustier André MALPLACH notaire de SUMÈNE.

R11 .229 .1mi 87.AD30.

Année 1507.

Guillaume de LEUZIÈRE, fils de feu Jacques du mas de LEUZIÈRE, fait reconnaissance à Dom Pierre MARTIN, sacristain et procureur du collège SAINT SAUVEUR des faubourgs de MONTPELLIER, une terre autrefois acquise de Pierre BOREL et sa femme de SUMÈNE, dont feu Jean de LEUZIÈRE, aïeul de Guillaume plus tard partage entre Raymond de LEUZIÈRE, et Martin TEULON de SAINT ROMAN.

Philippe ROUVIÈRE et Guillaume DELPUECH de la Nible.

Acte passé dans le cloître de SAINT ROMAN, témoins, Dom Jean ROCHE, et Michel GARIS pré-curé.

Bernard de FALGAYROLE, notaire à SAINT MARTIAL.

R11 .229 .1mi 87.AD30.

Année 1507.

Pierre et Jean de las COMBES,du Farguier Père et Fils,Catherine de Las VALS,femme de Jean vendent une terre sise à la Fournalède à Guillaume de LEUZIÈRE,fils et héritier de feu Jacques et neveu de Dom Pierre de LEUZIÈRE,prêtre.

Acte passé à SAINT MARTIAL témoins Noble Antoine d'ETIENNE,de SAINT MARTIAL fils de feu Raymond ,Antoine VINCENT,Jacques SALENDRE,notaire à SAINT MARTIAL.

R11 .230 .1mi 87.AD30.

Année 1508.

Testament de Pierre De CASTELVIEL, du Mas du Fromental. Il lègue à ses filles Marguerite, veuve de Jean THÉRON, du mas de Tournemire. À Jacoba, femme d'Antoine de VALS, du mas de Soulages près de LASSALE, Antonia, femme de Guillaume SEREN, alias « BISONNET », de THOIRAS ,à ses fils ,Louis ,époux de Douce ,qu'il institue son héritier,à Pierre,aux enfants de feu Antoine son fils,à savoir :Marcelline,Marguerite,Antoine.

à son frère Louis, à son neveu Michel Il nomme tuteur pour les enfants de feu Etienne, Noble Jean de la FARELLE, leur aïeul maternel, et Louis de CASTELVIEL, son héritier.

Il nomme aussi comme exécuteur testamentaire, Guillaume DELPUECH de la Nible, et le curé de SAINT ROMAN.

Pierre de LEUZIÈRE, Pierre FIGUIÈRE, Pierre MALLET, de SAINT HYPPOLITE.

Acte passé au Fromental, dans la Fougagne ou gît le testateur.

Témoins Michel et Jean du CASTANIER, père et fils, Louis, Jean, et François CAPION, tous les trois du Mas de la Salle, Bernard SAURIN, de Cros, Jean PONS, notaire de GANGES.

R11 .230 .1mi 87.AD30.

Année 1508.

Jean SERRE, fustier à SUMÈNE, et Antoine du PONT, du Mas de Cigalas, paroisse de MONTLOULIEU, font échange, Etienne de VALFOURCADE, Etienne sa sœur.

Acte passé à SUMÈNE, témoins Pierre DUCROS, fustier et Pierre COMBES.
Antoine EMENARD, notaire de SUMÈNE.

R11 .230 .1mi 87.AD30.

Année 1509.

François CAPION du mas de la SALLE, vend à noble Louis de CASTELVIEL, du Fromental.
Antoine de CASTELVIEL.

A GANGES, dans la boutique de Jean PONS, notaire.

R11 .230 .1mi 87.AD30.

Année 1511.

Bérengère, veuve de Louis AGUSSOL, son fils pupille Jean et Michel autre fils, de Soubès font reconnaissance féodale, à Noble et vénérable Pierre de ROSSET, bachelier ez-droits, co-seigneur de la Valette de Soubès, et de SAINT MARTIAL, au diocèse de LODEVE, pour une censive portable dans son château de Soubès, à chaque St Génies.

Acte passé à Soubès,dans la maison de Pierre LASALLE,présent Dom Pierre de la Tour ,prêtre,Etienne PASQUIER,dont Maître Etienne ROSSET notaire et successeur ;

(Il parait être question d' Ancêtres des ROSSET, duc de FLEURY : lire les archives de Henry de PEYROTES, baron de Soubès, Cazilhac, Pouzol, et autres places, en 1761.)

R11 .231 .1mi 87.AD30.

Année 1513.

Noble Jean de la FARELLE, tuteur des enfants de feu Antoine de CASTELVIEL, et Antoine de CASTLEVIEL, petit fils, dudit Jean, donnent en mariage leur petite fille et Sœur Marcelline de CASTELVIEL, à Antoine SERRE fils de Jean SERRE, marchand de SUMÈNE, auquel Jean SERRE, son dit père donne en dot, la moitié de ce qu'il a reçu de son propre père, Hugon grand père du futur ;

Les nouveaux époux s'engagent à résider avec Jean SERRE, et Catherine PHILP, sa femme, et à les soigner ;

Fait au Fromental, témoins Dom Antoine FOUCAUD, prêtre, noble André DOMERGUE , Aleman du MOULIN,Jean AYGOIN,Durand et Guillaume MASSANE,Etienne SERRE,André MARQUÈS de SUMÈNE,Valentin VENTALHAC de SAINT MARTIAL , Antoine de CLARIS, notaire de SAUVE.

R11 .231 .1mi 87.AD30.

Année 1516.

Noble homme Guitard DOMERGUE, seigneur du Mercou, vend au prix de 50 livres Tournois, le moulin d'Aurèle, à Jean BÉNIQUIÉ, meunier de PALIEYRAC.

R11 .231 .1mi 87.AD30.

Année 1517.

Testament de Dom Pierre de LEUZIÈRE du mas de Leuzière, fait son testament ;il lègue à son frère François,du Mas de CABANEVIEILLE,à Antoine du Mas du SOULIER,à Jean Sabotier,à sa sœur Catherine,veuve de Hyppolite ANSELH,du mas du Cambon,à Marguerite,à Antonia,épouse de Antoine de BANIÈRES de CONQUEYRAC,à son neveu Jacques,une maison à SUMÈNE,à Cap de Ville,confrontant au devant le chemin du VIGAN,de derrière les terres de Costemale,d'un coté les terres des hoirs de Guillaume FESQUET,et de l'autre coté la maison de plus un jardin à la Condamine,confrontant du chef ,le chemin allant au jardin d'Antoine MAFFRED ,du pied le jardin de Pierre JEAN,d'un coté le chemin de la fontaine,plus un treillet à la condamine ,sous le chemin du VIGAN,confrontant ledit

chemin,et des trois autres cotés les terres de Durant ASSAS,plus une cerclière a Lasvals,alias le Vilaret,confrontant les hoirs de maître Jean BOSQUET,et ceux de Pierre de MADIÈRES,plus une terre dite « Lou Prout »,confrontant Pierre GUIBAL,Valentin SERRE,pour sa femme et Jean SALERY,du mas de Ladurariè,Guillaume de LEUZIÈRE son neveu,(époux de Jeanne PORTALES),Jean CAPION,curé de SAINT ROMAN,Raymond de la FIGUIÈRE,prêtre,Pierre de la BROÛE,fustier,Noble Guitard DOMERGUE,seigneur du MERCOU.

Fait au mas de LEUZIÈRE, dans la maison du testateur et dans la Fougagne, ou gisait le malade dans un lit,témoins Jean CAPION curé de SAINT ROMAN,Antoine et Louis CAPION père et fils du mas de la Salle,Pierre de la BROÛE,fustier de SUMÈNE ,Jean PIEYRE du mas de Puechagima ,Jean et Pierre TEULON du mas de Vignevieille,Pierre et Jean PORTALES,du mas de la Goutariè,Jean CAPION ,tailleur d'habits,du mas de la Salle, Jean HÈBRARD du mas du Castanet.

Antoine EMENARD, notaire de SUMÈNE.

R11 .232 .1mi 87.AD30.

Année 1510.

Vénéralable homme Jacques BOSQUET,co-seigneur du Solanon de SUMÈNE,loze la vente de terres,à Valestourièrre,faitte à Jean SERRE,fustier de SUMÈNE,dans la maison de Jean SERRE ,témoins :Jacques GRÉGOIRE,Pierre de la BROÛ,fustier,Antoine EMENARD,notaire et Barthélemy BOUDON son clerc.

R11 .232 .1mi 87.AD30.

Année 1519.

Jean TEULON de Vignevieille, vend à Guillaume de LEUZIÈRE, du mas de Leuzère, une terre de Jean et Pierre TEULON.

A SUMÈNE, témoins Astruc VALETTE, du mas du Sigal, Noël EMENARD du mas du Vilaret, Pierre EUZIÈRE fustier et Pierre ANDRÉ de SUMÈNE.

Antoine EMENARD, notaire.

R11 .232 .1mi 87.AD30.

Année 1519.

Noble Antoine de CASTELVIEL,du mas de Driolhes,paroisse de SAINT ROMAN,vend à Jean SERRE fustier ,une terre à Camplong,acte reçu par Maître Antoine MAYNIER,notaire,lui vend la plus value.

A SUMÈNE sur la terrasse de la maison, de Jean SERRE, témoins, Astruc BÉGON de SANISSAC, Jean ROLLAND, barralier, Pierre DELPUECH fustier, Antoine EMENARD, notaire auquel succède Valentin EMENARD.

R11 .232 .1mi 87.AD30.

Année 1520.

Noble Antoine de CASTELVIEL, du Fromental, autorisé par noble Jean de la FARELLE, son tuteur et par Pierre de R .son beau frère, d'une part, Jean SERRE, fils de Jean et époux de Gabrielle de CASTELVIEL, voulant faire le partage de leurs biens indivis, ont nommé pour Arbitre Guillaume AURIOL, du mas des Lieures, François CAPION, et noble Antoine de CASTELVIEL, habitant de CAZILHAC, et Guillaume de LEUZIÈRE, du mas de la Salle.

Fait au Fromental, témoins Louis CAPION, du mas de la Salle, noble Jean du CASTANIER, du Castanier, Bernard de SAUZET de MONTREDON, Guillaume VITAL, de SUMÈNE, Jean COTET de FARGUÈS, Jean TEULON du mas de Vignevieille.

Antoine FOUCAUD, notaire de SUMÈNE.

R11 .234 .1mi 87.AD30.

Année 1520.

Au lieu dit « REVEL » du diocèse de LAVAUR, de la Sénéchaussée de TOULOUSE, Dom Astruc FLIRENCE ,pour lui et pour Dom Gautins ROUX ,tous les deux en qualité de chapelain,de la chapelle de SAINT MARTIN de REVEL loze à Benoît et Jean PERINALHÈS laboureurs du lieu dit «Le Blanc »,la vente que leur a faite le seigneur Galurant SALVAT docteur en médecine,et a reçu le droit de « fêriscapie »,s'élevant a un demi par livre,par vente,une obole,par livre pour.....et un tiers pour donation.
Témoins : Maître Jean GLAUZEL, notaire de REVEL, Jean AUSSAGUEL de ...et moi Guillaume de SÈURA, notaire de REVEL, par l'autorité des Capitouls de TOULOUSE.
Confirmation de cet acte en 1521.

R11 .234 .1mi 87.AD30.

Année 1521.

Honnête femme Jacqueline BOSQUET de SUMÈNE, épouse Audibert GEURGE ?

R11 .234 .1mi 87.AD30.

Année 1521.

Antoine MAUREL fustier de SUMÈNE, et sa femme Philipa FOURNÉRIE, vendent une terre à Guillaume de LEUZIÈRE du mas de leuzière.
Au mas de Leuziere, témoins Pierre TEULON, du Mas de Vignevieille, Pierre ABRIC de PUECHAGIMA.
André MALPLACH notaire de SUMÈNE.

R11 .234 .1mi 87.AD30.

Année 1522.

Transaction entre Jean SERRE fils d'Hugon et Jean UNALD, de SUMÈNE. Antoine SERRE dudit Jean.
à SUMÈNE dans la maison de Valentin SERRE, témoins Jean RICARD, Antoine CASTANIER, Guillaume BOUCADAN, Antoine PHILIP.
Antoine MAYNIER notaire de SUMÈNE.

R11 .232 .1mi 87.AD30.

Année 1511.

Noble Pierre de CASTELVIEL du mas de Fromental,.....Jean SERRE, Pierre de LEUZIÈRE, et Guillaume de LEUZIÈRE, oncle et neveu,Antoine MAFFRED de SUMÈNE,témoins André VITAL,Claude BERTEZÈNE, Guillaume AURIOL,des Lieures,Antoine EMENARD,notaire,Barthélemy BOUDON,son clerc.

R11 .233 .1mi 87.AD30.

Année 1512.

Testament de Marguerite SERRE, fille d'Hugon, elle lègue à Valentin SERRE, son frère, à Antonia SERRE,sa sœur veuve de Pierre ETIENNE,notaire à GANGES,à son frère Jean SERRE,tout son héritage,à Perrine SERRE ,sa nièce fille de Jean,,à Marguerite sa nièce fille de feu Jean GAUCELME,à Jean FOUCOAUD,prêtre.
A SUMÈNE dans la maison de Jean SERRE ,témoins ,Pierre VALAT,Jean BOUDON,Pierre CANTELOUBE ,Pierre NISSOLE,Etienne VALFOURCADE,Laurent RAYNOUX,Jean AYGAIN.
Bernard de FALGAYROLES, notaire de GANGES.

R11 .233 .1mi 87.AD30.

Année 1513.

Débat et transaction entre Guillaume DELPUECH du mas supérieur de la Nible, fils et héritier de noble Aygline de CASTELVIEL, sœur et héritière de son frère Rostaing de CASTELVIEL, muet de naissance d'une part, et Jean de la FARELLE, de SAINT BONNET de SALENDRINQUES, Pierre ARMAND de CAZILHAC, et Guillaume SEREIN de THOIRAS, tuteurs des enfants, de feu Antoine et Louis de CASTELVIEL, du Fromental, d'autre part, les enfants sont : Antoine fils du susdit Antoine, Gabrielle fille du susdit Louis.

Acte passé au Fromental, Témoins Dom Bernard de SAUZET, clerc de SAINT ROMAN, Jean et Valentin SERRE, de SUMÈNE.

Antoine de CLARIS, notaire de SAUVE.

R11 .233 .1mi 87.AD30.

Année 1513.

Noble Jean de la FARELLE, Pierre ARMAND et Guillaume SEREIN, exécuteurs testamentaire de feu Antoine et Louis de CASTELVIEL, donnent en mariage Gabrielle, fille de feu Louis de CASTELVIEL, à Jean SERRE, fils de Jean de SUMÈNE.

Et comme Gabrielle qui n'a que 6 ou 7 ans, si elle venait à mourir avant l'âge de 15 ans, ses biens retourneraient à sa famille.

Fait au Fromental, témoins Dom Pierre de LEUZIÈRE, et Antoine FOUCAUD, prêtre, Bernard de SAUZET, clerc, Louis CAPION, Grégoire AURIOL, Valentin SERRE, Antoine de CLARIS, notaire de SAUVE.

R11 .235 .1mi 87.AD30.

Année 1522.

Antoine SERRE, Jean de CASTELVIEL, sa femme d'une part, Antoine de CASTELVIEL, Jean SERRES, et Gabrielle de CASTELVIEL, sa femme, d'autre part, transigent... à Marcelline, d'une maison au mas du Castanier, confrontant du chef, le chemin du Castanier qui va à la Salle, du Pied le cazal du mas de Fromental, qui appartient à Gabrielle, autre terre sous « las pierras » de Castanet, et autre terre au Castanier.

Antoine SERRE et Gabrielle sa femme, ne peuvent jamais avoir plus de 3 ou 4 pourceaux... (Le reste illisible)

Antoine FOUCAUD, notaire de SUMÈNE.

R11 .235 .1mi 87.AD30.

Année 1523.

Dom Etienne de MADIÈRES, prêtre de SUMÈNE, à honnête jeune homme Etienne MEJAN, clerc de SUMÈNE, de tous ses biens.

à SUMÈNE dans la maison de Pierre de MADIÈRES, témoins Jean SERRE, (père) Dom Guillaume de VALFOURCADE, prêtre, Dom Pierre AMOUROUX, prêtre, Etienne POUZOL, Jean CAMBON.

Jacques DEVÈZE notaire de GANGES.

R11 .235 .1mi 87.AD30.

Année 1523.

Pierre TEULON du Mas de Vigneveille, vend à Guillaume de LEUZIÈRE, du mas de LEUZIÈRE, Guillaume DELPUECH du mas de la Nible.

Acte passé à SUMÈNE, dans le cimetière de la paroisse de la paroisse ; témoins Pierre de la BROÛE, plus vieux fustier, André ASTRUC, chaussetier de SUMÈNE. Jean BRUGUIER.

Jean TEULON frère du vendeur, Louis CAPION du mas de la Salle.

André MALPLACH, notaire.

R11 .235 .1mi 87.AD30.

Année 1525.

Pierre RESTOUBLE et Antoinette de MADIÈRES, sa femme du quartier du pied de ville, à SUMÈNE, vendent à Jean SERRE plus vieux (fils d'Hugon) fustier de SUMÈNE, Une terre à COALONGUE, près le jeu de Paume.

GUIBAL au nom de sa femme et Pierre BROA, dit « l'Abeille » au nom de sa femme, Du pied qui est vers le ruisseau du Rieutord, le jeu de Paume et Bernard MONNAR, chemin du milieu ;
à SUMÈNE, dans la maison dudit Jean SERRE, témoins Marcel DUMAS, fustier de SUMÈNE, Jean TRAIRE de SANISSAC ; Barthélemy de la ROQUE.

R11 .236 .1mi 87.AD30.

Année 1527.

Jacquette PISANNE, veuve de Raymond VÉZIAN, de SUMÈNE, vend à Antoine SERRE, fils de Jean de SUMÈNE, et Pierre ESPAZE, de la Rouvière.
à SUMÈNE, dans la maison de VEZIN, témoins Dom Louis MAUREL, prêtre de SUMÈNE, Gaspard DOMERGUE, fustier à SUMÈNE, Antoine FOUCAUD, notaire.

R11 .236 .1mi 87.AD30.

Année 1527.

Antoine du PONT dit « Sigalastre » du mas de Sigalas, paroisse de MONTOLIEU, vend à Jean SERRE fustier de SUMÈNE.
Fait à SUMÈNE, témoins Jean PIEYRE, du mas du Fromental, Pierre BASTIDE, de la DEVÈZE. Antoine EMENARD, notaire de SUMÈNE, Jacques DEVÈZE, notaire de GANGES substitue en 1531.

R11 .236 .1mi 87.AD30.

Année 1527.

Antonia d'ASSAS, marié à noble Guitard de SAINT JULIEN, autre Antonia d'ASSAS, marié à Laurent BALMÈS, tous à AULAS ;
Jean TEULON, sa femme Antonia, Pierre TEULON, son frère, tous de Vignevieille, vendent à Antoine DUCROS de SUMÈNE, une maison au mas de Vignevieille ;
à SUMÈNE, chez DUCROS, témoins, Astruc BRINGUIER, Antoine EMENARD, et Jean DELMAS ;
Antoine MAYNIER, notaire.

R11 .236 .1mi 87.AD30.

Année 152...

Ratification de l'acte portant la date de 1525, Antoine EMENARD, notaire, à la place duquel (1531) est Valentin EMENARD, notaire à SUMÈNE en 1521.

R11 .236 .1mi 87.AD30.

Année 152...

André CABANIS de SUMÈNE, vend à Jean SERRE, fustier de SUMÈNE, un castanet et chénevière au territoire, de las Portales, paroisse de SAINT ANDRÉ de MAJENCOULES, sous la seigneurie de François.....
A SUMÈNE, témoins Antoine AUDIBERT, de Valbonne, François CAPION, du Mas du Vilaret.
Antoine EMENARD, notaire à SUMÈNE.

R11 .236 .1mi 87.AD30.

Année 1530.

Michel COMBES, fils de Pierre et de Jeanne MAYSTRE, frère de Jean approuve, la vente faite en 1507, à Dom Pierre EUZIÈRE, Jean du CASTANIER, du Castanier, fait à SUMÈNE, dans le

moulin à huile d'Etienne MASSANE,témoins Durand MASSANE,Jean GIMBAL,Jean SALÉRY et Jacques EUZIÈRE,Antoine MAYNIER,notaire.

R11 .237 .1mi 87.AD30.

Année 1531.

Marguerite DELPUECH et Antoine EUZIÈRE (son fils) du mas du Castanier, vendent à noble et prévoyant homme Jean SERRE, jeune de SUMÈNE, un mas au quartier appelé le mas du Soulier, confrontant Louis CAPION, et Guillaume EUZIÈRE au prix de 65 florins, payés en 14 écus d'or frappé au prix du silat et 4 testons d'argent ;
Fait au Mas du SOULIER,présenté a Jean CASTANIER,fils de Jacques ,du mas du Castanier ,Pierre TEULON,et Huguet UNALD,fustier.
Etienne ROUX, notaire à SUMÈNE.

R11 .237 .1mi 87.AD30.

Année 1531.

Marguerite DELPUECH,veuve d'Antoine EUZIÈRE,du mas du Soulier ,mère de feu Antoine EUZIERE,(mort sans doute depuis le mois de janvier ???)Grand mère et tutrice d'Antoine EUZIERE, donne à Jean SERRE, jeune, un droit de passage, dans ses terres du Soulier, pour les hommes et pour toutes sortes de bêtes.
Fait au mas du Fromental, dans la maison dudit Jean SERRE, témoins, Jean MASMEJAN, Jean ABRIC, du Fromental, Etienne ROUX, notaire à SUMÈNE.

R11 .237 .1mi 87.AD30.

Année 1530.

Tiré de l'acte de fondation d'une chapellerie, à SUMÈNE.
L'évêque de NIMES avait une maison de résidence habituelle au VIGAN, lorsqu'il se rendait dans cette ville ;
Noble Gabrielle de la FARELLE,Audibert AUBANEL prêtre ,Fulcrand BORELLI ,notaire,le tout au VIGAN,Pierre de BRUC,bailli,50 ans,Pierre de la BROÛE,dit « l'ABEILHE »,1^{er} syndic 40 ans ,Antoine BLAQUISSE,2eme syndic 40 ans ,Nicolas DUCROS ,53 ans ,Jean CAUSSE,Pierre CANTALOUBE,fustier,Jean MALPLACH,hôtelier,Pierre MAFFRE,marchand,Antoine VALETTE,prêtre,le tout à SUMÈNE,Jean DUPONT,curé de SUMÈNE,Dom Etienne de MADIÈRES,prêtre,
Françoise MADIÈRES,fille de feu Antoine, veuve de Antoine EMENARD,notaire,Pierre NISSOLE,Pierre PERIER,chaussetier , Sauveur BOREL ,tous de SUMÈNE,Antoine FOUCAUD,notaire (mort le 25.8.1545) ,père de Jean en minorité,veuf de Marguerite GAUCELIN,maître Jean ROCLHIE,barbier,Etienne de MADIÈRES,prêtre ,oncle de Marcelline de MADIÈRES,Jean et Jean de MADIÈRES,maître Jean FESQUET(on n'ajoute pas notaire ?),tous de SUMÈNE.

R11 .238 .1mi 87.AD30.

Année 1531.

Michel BRIÇONNET, évêque de NIMES, et révérend de la chambre épiscopale .Robert de la CROIX, préposité, chanoine et vicaire général de NIMES, Albert HÉBRARD,archiprêtre d'HYERLE et de SAINT MARTIAL,et dont la compétence s'étend dans tout son archiprêtré,Guillaume DURON,prieur ,Jean de la SALLE,prêtre ,Jean TEXIER,garçon de l'église,cathédrale de NIMES,Louis MOREL,frère Jean VITOT de l'ordre de Saint Augustin Nicolas FÉRAUD ,préposé à la recette,tous prêtres de NIMES,ainsi que révérend père Guidon de RISPRE,chanoine et chantre. Mathieu FAIZANDIER,et Jacques PINHOT,notaire à NIMES,Jean SERRE senior,Pierre AMOUROUX,Pierre MONNAR,tous les trois prêtres de SUMÈNE,fondent une chapellerie .Jean SERRE(mort le 15 mars 1552)donne entre autre chose sa maison contiguë aux terres de l'église,Pierre AMOUROUX donne sa maison,dont

les fenêtres ont six verrières(son enveyriados de six veyrias).Dom Louis POUGET chanoine de NIMES,prieur de SUMÈNE,donne les revenus féodaux que le chapitre possède dans le clos Sobeyras,territoire sis aux appartenances de SUMÈNE,attenant à l'église,confrontant la rivière de RECODIER,le chemin conduisant du clos de SUMÈNE,vers l'église et de la passant devant la maison d'AMOUROUX,et par le jeu de Paume ,et le long du mur du cimetière,et le long de ce mur jusqu'au chemin par ou on va au « Bocal de Recodier »,et ledit « Bocal de Recodier ».

Guillaume de VALFOURCADE, prêtre, Antonia de TURNON, Pierre BOISSEROLE, hoirs d'Antoine FESQUET, hoirs d'Antoine BÉRAUD sont propriétaires à Gravières.

Jean CAMBASSÉDÈS, Louis MALBOSC, Blaise BORA, Marcelline de MADIÈRES, fille de feu Pierre, épouse de Pierre de la BROÛE, Etienne POUZOL, fustier, Pierre POUZOL de la Moulières(SANISSAC), Antoine DUCROS, André MALPLACH, notaire, Antoine FOUQUAD notaire, Antoine MAYNIER notaire, Bernard BARRY notaire, Etienne ROUX, notaire, total 5 notaires,(et peut être d'avantage)pour SUMÈNE .

R11 .238 .1mi 87.AD30.

Année 1532.

Etienne DOMERGUE, prêtre est nommé collégiate à la place de défunt Jean SERRE, Martial GAUFFRED ,de SAINT MARCEL de FONTFOUILLOUSE,est nommé 2eme collégiate ,il donne 200 livres Tournois à la Chapellerie ;

R11 .239 .1mi 87.AD30.

Année 1532.

Louis CAPION du mas de la Salle, vend à Jean SERRE, fils de Jean une terre ; Acte passé dans la maison de Pierre MAYFFRE, à la carrière de la salvétat ? ou loge le notaire suivant ; témoins, Jean BOURRAS, Jean AYGOIN, Etienne ROUX notaire à SUMÈNE.

R11 .239 .1mi 87.AD30.

Année 1533.

Dom Jean SERRE,prêtre de SUMÈNE,vend à Guillaume de LEUZIÈRE,du mas de Leuzière,une terre en alleu,au mas de Vigneveille,confrontant Antoine DUCROS,hôtelier de SUMÈNE,Pierre et Catherine TEULON,du mas de Vigneveille ; A SUMÈNE, témoins Jean SERRE, junior, Gaspard DOMERGUE, Guillaume COMBES du mas de FARGUIER ; Bernard BARRY, notaire à SUMÈNE.

R11 .239 .1mi 87.AD30.

Année 1533.

Guillaume de LEUZIÈRE, du mas de Leuziere, vend à Jean SERRE junior, marchand de SUMÈNE, une terre à Capline, confrontant Dom Pierre COGNAC ; A SUMÈNE témoins, Gauffred DOMENGE, Louis CAPION du mas de la SALLE ; Bernard BARRY, notaire à SUMÈNE.

R11 .239 .1mi 87.AD30.

Année 1533.

Noble Antoine du CASTELVIEL, du Fromental, vend à Jean SERRE junior fustier de SUMÈNE, la moitié indivis avec ledit SERRE du moulin à blé, situé près du Fromental, sous le valat de la Cornade et de la Fage, noble alleu, au prix de 31 florins d'argent (avec certaines réserves écrites en langue Romane).

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

Acte passé à SUMÈNE, témoins Gaspard DOMERGUE, menuisier de SUMÈNE, Guillaume COMBES, du Farguier ;
Bernard BARRY, notaire à SUMÈNE.

R11 .239 .1mi 87.AD30.

Année 1531.

Guillaume COMBES du mas de Farguier, possédait en franc alleu des terres au Farguier ; il engage moyennant 105 livres, ses terres à.....ALLERI de GANGES.
Sous la censive de 15 setiers de châtaignes blanches ; plus tard il dégagea ses biens ;

R11 .240 .1mi 87.AD30.

Année 1533.

Antoine DOMERGUE, seigneur du Castanet, Marcellin DOMERGUE de CÈZAS.

R11 .240 .1mi 87.AD30.

Année 1530.

Jean SALES, fils et héritier d'autre Jean SALES, des Penets, paroisse de SUMÈNE, donne reçu à Michel BERMOND, du Castanet époux de Trachia SERRE, sa femme, terre à « Peysa Cahussa », sur le chemin de SUMÈNE à VALLERAUGUE,
à SUMÈNE, Témoins Antoine TOUREILLE et Pierre DUCROS, Antoine MAYNIER notaire.

R11 .240 .1mi 87.AD30.

Année 1510.

Louis de MADIÈRES et Antonia sa fille vendent à honnête jeune homme, Antoine SERRE fils de Jean ; Pierre VALDEYRON, Durant de MASSANE ;
à SUMÈNE, témoins Jean MEDICI, fils d'autre, prêtre du VIGAN, Antoine CASTANIER. Bermond de FALGAYROLES, notaire de SUMÈNE, et de GANGES.

R11 .240 .1mi 87.AD30.

Année 1534.

Donnation faite à la chapellerie, par maître Valentin FESQUET de MONTPELLIER ;

R11 .240 .1mi 87.AD30.

Année 1535.

Dom Etienne de MADIÈRE, prêtre de SUMÈNE, du collégat ; VILLARET, notaire ; Fulcrand BOREL, ou BORELLI, notaire du parlement du VIGAN, remplacé plus tard par Yllaire YLLAIRE, par lettres patentes, de messire les viguiers et juges de la cour royale du VIGAN, fait hors la ville de SUMÈNE, et à l'hôtellerie de Marçal FESQUET, présents vénérables hommes messieurs, maîtres, PELEDERÏ, de NIMES, André de LIARES de SAUVE, Michel BERNARD de GANGES, Antoine MORIER du VIGAN, licenciés, Sire Pierre du BRUC de SUMÈNE.

Jean SERRE junior, marchand reçoit de Antoine DUCROS, 25 florins.

R11 .240 .1mi 87.AD30.

Année 1536.

Pierre NISSOLE, fustier de SUMÈNE, vend à Jean SERRE, fils de Jean fustier, une maison et jardin au Cap de ville, près le portal grand, confrontant de devant la carrière droite allant au VIGAN, d'un coté maison et terre de Jean BOUDON, chemin au milieu, d'autre de tout au long, la maison et terre de Pierre MICHEL dit BEDOS, la croix de FOBIES, Antoine VALFOURCADE, du mas de Valfourcade et de noble Jean GUITARD, seigneur de Pierrevert

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

,Jean SERRE dit « POUPIDO ».François DESHONS de SUMÈNE,Jean CAPION du mas de la Salle ,Noble Gabrielle de CASTELVIEL,femme de l'acheteur,EMENARD (Valentin ?)Notaire ;

R11 .241 .1mi 87.AD30.

Année 1536.

Louis CAPION du mas de la SALLE,vend à Antoine DUCROS à SUMÈNE,témoins Guillaume LIRON,de la Cabanelle ,Pierre des AYROLLES,du mas des Ayrolles,Bernard de la BROÛE,de SUMÈNE,Antoine FOUCAUD notaire de SUMÈNE .

R11 .241 .1mi 87.AD30.

Année 1531.

Guillaume COMBES, du mas du Farguier, possède un castanet appelé la « Fournèlade ».

R11 .241 .1mi 87.AD30.

Année 1533.

Antoine EUZIERE,du Soulié,mais habitant aux Lieures se fait pourvoir un curateur par Pierre du BRUC,Bayle de SUMÈNE ,afin de pouvoir,de concert avec Marguerite DELPUECH,sa mère,faire échange du mas du Soulié contre un mas à Vignevieille,appartenant à Antoine DUCROS,Jean CASTANIER des lieures,Antoine SONIMERA,Etienne ANDRÉ,Antoine CABBASSÉDÈS,Jean SERRE.

L'acte est passé sans témoins, devant Etienne ROUX, notaire à SUMÈNE, et son collègue Bernard FALGUAYROLES, notaire à GANGES.

R11 .242 .1mi 87.AD30.

Année 1537.

A partir de 1537, les actes sont écrits en langue Française.

Noble Antoine de CASTELVIEL, du Fromental, vend à Guidon SERRE fils de Jean SERRE, et de Gabrielle de CASTELVIEL au prix de 22 florins ½, part qu'il possède (en indivis avec Gabrielle), dans les droits seigneuriaux lui appartenant dans les paroisses de SAINT ROMAN et SUMÈNE.

à SUMÈNE, témoins Pierre et André MICHEL.

Etienne ROUX, notaire à SUMÈNE.

R11 .242 .1mi 87.AD30.

Année 1537.

Antoine de CASTELVIEL, du Fromental, vend à Guidon SERRE, au prix de 34 livres 16 sols tournois, une terre à Comberemenoure (Fromental) ;

Confrontant, Jean EUZIERE, pour Alaÿs AURIOL, sa femme ;

à SUMÈNE, témoins Antoine NISSOLE, Etienne TEISSONNIÈRE.

Etienne ROUX, notaire à SUMÈNE.

R11 .242 .1mi 87.AD30.

Année 1537.

Guillaume de LEUZIERE, (succédant à Jean de LEUZIERE) du mas de Leuziere, fait reconnaissance à Dom Claude de VICHY, prieur de TORNAC, (pour la mas du Soulier), Jean CAPION du mas de la Salle, feu Martial de MALBOSC, de Saint Martial, possède des droits féodaux.

à Leuziere, témoins Gabriel de la CROIX, Louis de VALLOBIERE de CÉZAS, Jean de CORETAY, clerc du diocèse de SOISSONS, notaire à SAINT BAUZILLE de TORNAC ;

R11 .242 .1mi 87.AD30.

Année 1537.

Antoine DUCROS, marchand demeurant aux faubourgs de pied de ville, fait reconnaissance au prieur de TORNAC, pour la moitié indivis du mas du Soulier,ou souhait être autrefois l'albergue casative,habitation et demeuement de feu Jean DELPUECH,pour Jeanne du SOULIER,sa femme,filie et héritière d'Antoine du SOULIER,le mas du Castanier,jadis de Pierre de MONTREDON,aujourd'hui de Jean SERRE,(1537),Pierre COMBES des Farguiers,Louis CAPION de la Salle.

Au Fromental, chez Jean SERRE, témoin, honorable homme Jean FESQUET, licencié ez-lois, et garde du sel (du grenier à sel) de la ville de SUMÈNE.

Jean de CORETAY, notaire de TORNAC.

R11 .243 .1mi 87.AD30.

Année 1540.

Etienne COMBES de la paroisse de SAINT ROMAN, Guillaume de LEUZIÈRE, du mas de LEUZIÈRE, Jacques EUZIÈRE ;

à SUMÈNE,témoins Jean CAUSSE,Louis CAPIEU du mas de Conduzorgues,Jean SERRE du Volcaren (Clergou),Pierre PÈRAS, fils de Louis,André CAUSSE,notaire et tabellion royal de SUMÈNE.

R11 .243 .1mi 87.AD30.

Année 1542.

Noble Balthazard de SAINT ETIENNE, écuyer, fils de noble Guillaume d'ETIENNE, seigneur de SAINT MARTIAL, habitant à SAINT MARTIAL,loze à Jean POMARET,cordonnier de SUMÈNE,la vente à lui faite d'une maison à SUMÈNE,près du portail du chef de ville,confrontant du devant la grande rue,du derrière et d'un coté,de long en long,le rempart,(maison des hoirs SERRE en 1877),laquelle se tenait ,par indivis avec Noble Fulcrand BONAIL de PÉZENAS,et à présent relève toute entière du seigneur de SAINT MARTIAL,qui à perçu les droits de leudes ;

André CAUSSE, notaire de SUMÈNE.

R11 .243 .1mi 87.AD30.

Année 1542.

Noble Jean SERRE et Gabrielle de CASTELVIEL, se femme sont qualifiés de seigneurs du Fromental.

R11 .243 .1mi 87.AD30.

Année 1542.

Les habitants de SUMENE, assemblés sur la place, constituent des acteurs et procureurs devant :

La cour souveraine du parlement.

Les généraux (des finances) de MONTPELLIER.

Le sénéchal de BEUCAIRE et NIMES.

Conventions royales de NIMES.

L'officiel de NIMES.

La cour royale du VIGAN.

La cour royale de SAUVE.

La cour de Monseigneur l'archiprêtre, du VIGAN, et SAINT MARTIAL.

La cour ordinaire de SUMÈNE.

Le four de la ville (appartient jadis au seigneur de SAINT MARTIAL), s'afferme 31 sols par semaine.

Le moulin à blé 76 livres ;
Le moulin à huile ,28 livres;

R11 .244 .1mi 87.AD30.

Année 1542.

Balthazard ARBOUX,chanoine de SUMÈNE,vend à Jean LAURENT,habitant du château (bourg) de GALAN,un cazal en dehors et proche de la muraille,dudit château de GALAN.

R11 .244 .1mi 87.AD30.

Année 1542.

Guillaume FABRE, marchand des bourgs de chef de ville à SUMÈNE, fait son testament, d'abord, il s'est garni du signe de la croix ;

Il donne 30 livres pour la rédemption de ses péchés, puis

5 sols à la réparation de la grande croix de l'église, 2 gros à la confrérie de la sainte croix, un carolus a la confrérie de Notre Dame, 2 gros à tous les luminaires et œuvres de l'église de SUMÈNE.

Ses exécuteurs testamentaires seront Monsieur le curé de SUMÈNE, et Maître André CAUSSE notaire ;

A Isabel de la FABRÈGUE, sa nièce le Castanet de "Cante Aussel" ;

A Gabrielle GIRBE, sa petite nièce, une robe en drap de burel et un écu soleil,

Aux enfants ASTRUC ses parents, 3 livres 10 sols, à l'aînée une robe de drap burel raisonnable ;

A Etienne FABRE son cousin, un écu de soleil.

A Catherine FESQUET sa filhastre et pupille, par aumône, dix livres,

Il nomme son héritière, Catherine GALOFRE, sa femme bien aimée ;

Messire Louis POUGET, prieur du prieuré de Notre de Dame de SUMÈNE, d'une part et Jean CAUSSE, et Claude AMOUROUX syndics de la ville et paroisse pour 1542, d'autre part voulant mettre fin au procès qu'ils ont pendant, devant le sénéchal de BEAUCAIRE et NIMES, touchant la réparation urgente de l'église de SUMÈNE, qui est trop petite dangereuse, mal en ordre et sans vitres ;

Et considérant que par sentence du parlement de TOULOUSE, ledit POUGET, doit être contraint de bailler, pour la dite réparation le tiers de ses fruits décimaux, évalués à 400 livres annuelles ou environ, ont transigés comme suit :

Ledit prieur sera tenu pendant trois ans de bailler à Nicolas et Valentin DUCROS,tiers dépositaires et percepteurs communaux,la somme annuelle de 60 livres Tournois qui sera employé à la réparation ,en charroies,manœuvres,etc..

Après ces trois ans, le prieur baillera le tiers des droits décimaux du prieuré, et alors les paroissiens, seront tenus de faire leurs devoirs. BOUDON, fermier du prieuré.

Fait à SUMÈNE, dans la maison commune, présente Martial GAUFFRED, prêtre.

Tous las actes précédents sont reçus par monsieur André CAUSSE, notaire à SUMÈNE.

R11 .245 .1mi 87.AD30.

Année 1542.

Election de Syndics et conseillers pour la ville et paroisse de SUMÈNE.

Le 29ème jour du mois d'octobre, se sont assemblés et congrés devant la porte principale, de l'église paroissiale,de Notre Dame de SUMÈNE,au cloître d'icelle,en la présence de vénérables paroissiens,Sieur Pierre NISSOLE,lieutenant de Bayle de SUMÈNE,et honnêtes personnes,Jean CAUSSE et Claude AMOUROUS du Solanon,syndics de l'année,qui va expirer,(1542),Jean NISSOLE,Antoine CAMBON,Louis FAURE et Pierre RECTUS,conseillers.

Lorsque faisant ce présent acte du bon vouloir et conseil de :

Maître Jean FESQUET,bachelier ez-droits,Antoine BLAQUISSE,Bernard MONNAR ,Jean AIGOUY,Pierre BORRAS,Denys GUIBAL,Antoine DELCROS,sabotier,Pierre PUECH,maçon,Raimond MÉJAN,Antoine SERRE,fustier,Faustin NISSOLE,Marcel FESQUET,hôtelier,Etienne MASSANE,Jean RIBARD muletier,Etienne LAURENS,Jean PLANCHON,barralier,Jean MASSANEGUIER ,Gabriel BOSSAC,Pierre VALETTE,teissier,Pierre POSSE,Antoine MARQUÈS,François DELCROS,Thomas SALES, Antoine CABBASSÈDÉS,Blaise de la BROA(la BROÛ),Pierre EUZIÈRE,Pierre PHILIP,Jean CASTANIÉ,père,Etienne POMARET,Guidon RICARD,André RICARD,Pierre PONS,Antoine FINIELS,cardeur,André MICHEL,Pierre de BELPUECH,Antoine AMARINE,Etienne BERTHOMIEU,Jean VALFOURCADE,Etienne BRUGUIER,Sébastien CABBASSÈDÉS,Antoine TOUREILLE,Jean AMOUROUS,du Solanon ,Jean MONNA ,du Cambon,Jean BRINGUIER de METGÈS,Antoine BOUDON du Castanet.

Et plusieurs autres faisant la plus saine et la plus grande partie des manants et des habitants de la dite ville, et paroisse de SUMÈNE.

Lesquels tous ensemble et pour les autres absents,en suivant la bonne et ancienne coutume toujours observée,et les privilèges jadis octroyés par feu noble Bertrand de PIERRE,seigneur Baron de Pierrefort,CASTRIES,BRISSAC,GANGES ,HYERLE,et SUMÈNE,depuis confirmées par ses successeurs,et dernièrement par messire François GEOFFREY,chevalier,seigneur actuel de SUMÈNE,et BOUZIGUES.

Ont procédé à la création des syndics et conseillers de la dite ville et paroisse pour l'année, prochainement venant, et ce faisant ont élus et crée les syndics et conseillers, les nommés,ez un petit cartel de papier,que m'ont baillé (à moi notaire)de telle teneur :Jean VALETTE,syndic de la ville,Pierre CANTALOBÉ,Pierre MÉJAN ses conseillers,et Valentin DUCROS ,syndic de la paroisse,Pierre BOUDON et Durand DELPUECH ses conseillers, Pour l'an prochain, 1543.

Auxquels nouveaux syndics et conseillers de cette ville,.....ont donné plein pouvoirpublique de la ville de SUMÈNE,.....

Fait en présence de Maître Antoine PIEYRE, écolier de VALLERAUGUE, Antoine CAMALADE de MONTPELLIER, Raymond et Jean BARRE, du Bouliech, Etienne de la PLACE, fermier d'ALAIS.

André CAUSSE, notaire.

Le 31 octobre 1542, à la place publique de SUMÈNE, heure à tierce (9h)

Du matin, et par devant égrège personne sieur Jean NISSOLE, lieutenant du Bayle de SUMÈNE, ont composé les syndics et conseillers de 1542.

Lesquels ont illée et composé comment le jour d'hier,qui était dimanche le plus prochain de la fête de Toussaint,ont été élus syndics et conseillers,pour 1543,les susdits sur lesquels sont assignés au présent jour par Pierre VALFOURCADE,sergent,ont fini de prêter le serment mentionné,et étant tous présents(hormis Valentin DUCROS,syndics défailant,contre lequel on conclu « qu'il est contraint a venir prêter serment par toutes voies dues et empressement suivant toutes voies de sa paterne »

VALETTE, CANTALOBÉ, MÉJAN, BOUDON, DELPUECH, l'un après l'autre ont juré contre les mains...sieur le lieutenant sur les évangiles de DIEU, de leurs deux mains touchés. « d'être bons et loyaux envers le Roi notre seigneur et à monseigneur de SUMÈNE,garder le droit de la communauté,procevoir et prochasser les biens,profits,et utilité d'icelle,éviter et fuir les choses inutiles,et dommageables,garder équité,et égalité,tant envers les pauvres et riches,et tant au profit comme au grand solas d'eux et leur conscience »

Et les amis ledit lieutenant, en possession et saisine de leur office et charges pour cette année, prochainement et tradition les clefs des portaux de la ville, livres de compoix, et présage ;

Et la solde élection bien faite, ledit lieutenant a approuvé et confirmé et sur le tout a mis et interposé son autorité judiciaire, sauf les droits du seigneur de SUMÈNE, et de sa cour, Et a ordonné que ledit Valentin DUCROS, défaillant lequel il a fait appeler, à haute voix, sous contrainte à venir prêter serment, par toutes voies nécessaires et raisonnables, et arrestation de sa personne, dans la maison de monseigneur au premier jour et qu'il.....avant de la faire arrêter par sergent ; Fait en présence de BalthazarDe SAINT ROMAN, et Jean VERDIER, et de moi notaire royal, écrivant André CAUSSE.
Le lendemain, ledit DUCROS, a juréMaître Etienne ROUX, notaire à SUMÈNE.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1544.

Antoine EUZIÈRE, fils et héritier de Jean de EUZIÈRE, du Soulier et Antoine DUCROS, dit « le Testard » de SUMÈNE.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1545.

Jacques DOMERGUE, seigneur du MERCOU, épouse Marguerite PRUIRIER.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1547.

Guitard DOMERGUE de GANGES a des directes au CASTANET.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1544.

Transaction entre Antoine EUZIÈRE, et Antoine DUCROS.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1545.

Faustin GUICHET prêtre de SUMÈNE. Etienne DOMERGUE, vicaire de SUMÈNE, frère d'André DOMERGUE du VIGAN.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1550.

Pierre SARRAN.....d'HYERLE, Jean EUZIÈRE de la Cavalerie, Durant MASSANE Pierre PHILIP, Etienne AURIOL, Pierre MAFFRE, Maître Jean FESQUET, Jean CAUSSE.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1550.

Antoine RESTOUBLE, du mas del VALAT, vend à sage homme Guidon SERRE, une terre au Valat, (le mas de Restouble ?) à la Combe Véronenarde, confrontant le chemin qui va du Valat, au Fromental, les terres de Marcellin et Isabelle de CASTELVIEL, sous la directe de noble Guillaume d'ETIENNE de SAINT MARTIAL, à SUMÈNE, dans la maison de Guidon SERRE.

André CAUSSE, notaire.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1554.

Guillaume SERRE du Pompidou, diocèse de MENDE, vend à discret homme Guidon SERRE, seigneur du Fromental, une terre au travers de « Estériandarié » alias

Fontfrégière,confrontant du pied la rivière de SUMÈNE,du chef « l'Eguivès »,d'un coté(du levant),du couchant Pierre PHILIP.

A SUMÈNE,dans la maison des hoirs d'Antoine AYROLLES,témoins Guillaume MALPLACH,maître Pierre LAUNE,Claude MÈJAN,Jean MAIFRE de SUMÈNE, André CAUSSE, notaire.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1554.

De la FARELLE, seigneur de la Rouvière, Mercou, Puechagima, Puechsigal, épouse Gabrielle GUITARD de Pierrevert.

R11 .247 .1mi 87.AD30.

Année 1555.

Durand de MASSANE, junior, vend à Guidon SERRE, au quartier de Molyne's près du moulin de la Roquette, et des terres d'Etienne de MADIÈRES, prêtre.

A SUMÈNE, témoins Pierre BOURRAS, Pierre CANTALOBÈ ;
André CAUSSE, notaire ;

R11 .248 .1mi 87.AD30.

Année 1555.

Pierre AYROLLES,et Marguerite CAPIEU,sa femme ,du mas de la Salle,voulant satisfaire à la sentence arbitrale,donnée à SAUVE,payé la répartition de 100 florins,apportés dans leurs biens par Durand COUREN,leur gendre et constitueur,demoiselle Antoinette AYROLLES,leur fille mariée audit COUREN,vendit à Noble Guidon SERRE,seigneur du Fromental,au prix de 100 florins :la cerclière dite «La Remanerque » .

R11 .248 .1mi 87.AD30.

Année 1557.

Noble Jean de MONTMATON, et Antoinette de la ROQUE, sa femme de la Roque Aynier, Remettant à Jean FESQUET, « garde du sel »de la ville de SUMÈNE, petit fils, maternel de Jean BOSQUET, leurs réversions féodales sur le moulin du Paradou, son pré et le moulin d'Aurèle (Moulinet) pour 9 livres, 8 sols Tournois.

R11 .248 .1mi 87.AD30.

Année 1559.

Le mas du Cambon est une terre allodiale, noble à la Rose, double Ducats, hoirs de Jean GUITARD de PIERREVERT, terres de noble Guidon SERRE au Cambon, seigneur de Fromental, Guillaume MALPLACH, Raimond AIGOIN, cardeur, Durand de MASSANE, jeune. Jean MAFFRE.

Antoine BARRY, notaire à SUMÈNE.

R11 .248 .1mi 87.AD30.

Année 1560.

Noble Guidon SERRE seigneur du Fromental, et Jacques HÈBRARD du Castanet des Perdus, font des échanges, terres à l'Abric du Soulier, appartenant à Antoine DUCROS, lesquelles ledit HÈBRARD à « las expléche ».

A SUMÈNE, dans la maison de Jeanne DELTHEL, à la carrière Basse ;

Témoins Antoine CAPIEU, Jean MONNAR du Cambon, Jean BRUGUIER

Dit « Gourguillane »et Durand MASSANE, fils d'Etienne ;

André CAUSSE, notaire ;

R11 .248 .1mi 87.AD30.

Année 1564.

Le Cambon paroisse de Notre Dame de Laval à SUMÈNE, Maître Jean FESQUET, garde à sel de SUMÈNE, André CAUSSE, notaire ;

R11 .248 .1mi 87.AD30.

Année 1565.

Noble Jacques DOMERGUE, seigneur du Mercou, les hoirs de Noble Jean GUITARD de PIERREVERT, et Jean SERRE ont des terres au Cambon.

90 Livres Tournois sont comptés en : 18 écus sol, 9 pistoles, 1 double ducat, 1 Angelot, 1 ducat de Portugal d'or = 15 testons ;

R11 .249 .1mi 87.AD30.

Année 1566.

Transaction entre Maître Jean de la BROÛE, notaire à SUMÈNE, et Jean MONNAR, du Cambon, Mère Marcelline de MADIÈRES, femme dudit la BROÛE, Antoine MONNAR du Cambon père de Bernard, époux de N. AMOUROUX, lequel à pour fils Jean MONNAR(dont s'agit)Antoinette MONNAR, marié à Pierre de MADIÈRES, desquels Marcelline de MADIÈRES,Marié à Pierre de la BROÛE,et mère de Pierre de la BROÛE ,Jean de la BROÛE ,notaire(dont s'agit),et Etienne de la BROÛE(mort avant 1591),marié à Hélix NISSOLE.

Par l'entremise de sire Durant de MASSANE et de moi, notaire, Jean MONNAR, s'engage à donner 50 livres, si ils ont (les parties) juré par le Dieu vivant, renoncer à toute exception, et son contraire ;

A SUMÈNE, dans la maison dudit Durant de MASSANE, témoins : Maître Loys CORBETES, notaire royal d'AULAS, sire Pierre CAUSSE, marchand de SUMÈNE, François DOULMET, notaire à SUMÈNE ;

R11 .249 .1mi 87.AD30.

Année 1566.

Me Pierre DUCROS, Maître fontainier.

R11 .249 .1mi 87.AD30.

Année 1567.

Antoinette CASTANIER, veuve de Antoine de EUZIÈRE, des Lioures avait son douaire et verquière, répondant sur les biens de son dit mari et de Marguerite DELPUECH, mère de ce mari, jadis propriétaire et habitants du mas du Soulier, le mas du Soulier appartenant en 1567 à Guillaume DUCROS, Blanche de MADIÈRES, veuve de Jean EUZIÈRE, couturier de SUMÈNE, et Jean TEULON, habitant présentement au Fromental, les susdits payent pour cet acte à la dite Antoinette CASTANIER.

Fait à SUMÈNE, en la rue publique sur mon tablier (taoulié), témoin : Louis LIRON de la Cabanelle, Louis BRUGUIER de Sanissac, Antoine TEULON de Vigneveille, et moi André CAUSSE, notaire.

(On fait signer les parties, et mention est faite qu'elles ne savent)

R11 .249 .1mi 87.AD30.

Année 1564.

Un débat s'étant élevé entre Guidon SERRE et ses frères, ceux-ci requièrent une enquête à propos d'un certain coffre, (provenant sans doute de la succession de leur père), sur lequel des scellés apposés auraient été finalement rompus, Pierre VILLARET, praticien et greffier en la cour ordinaire de SUMÈNE, âgé d'environ 42 ans, assigné par Jean SERRE, frère de

Guidon,pour témoigner sur la rupture du cachet et apposé en la serrure du coffre,étant dans la salle haute de la maison SERRE,avec de la cire rouge,avec du papier sur le trou de la dite,et un cachet empreint en deux endroits aux armoiries duquel il y un lion avec certains feuillages au dessus et une.....une étoile avec une petite branche rompue au travers,et a l'entours de petits feuillages ;

Guillaume BÉRAUD, natif et habitant du lieu de SUMÈNE, âgé de 40 ans, Pierre TEISSONNIÈRE, natif et habitant de SUMÈNE, âgé de 49 ans, a signé, Maître Etienne MÉJAN, natif et habitant de SUMÈNE, âgé de 45 ans, (sa femme est cousine germaine de la femme du Seigneur du Fromental), a signé, Sire Guillaume DUCROS, âgé de 42 ans, natif et habitant de SUMÈNE, fixe les prix et choisi député pour faire l'évaluation des biens du Seigneur du Fromental, a signé, Jean EUZIÈRE, fustier, 30 ans, natif et habitant de SUMÈNE, a signé, Guillaume POZOL du mas de Sanissac, a signé ;

Comme des sept précédents pièces et demy de papier, la présente empreinteont déposé, les susdits sept témoins tenant ...commissaire, soussigné DEMEREZ, (qui avait apposé son cachet sur les bandes de papiers, qui couvraient le tour de la serrure du coffre de noyer, lesquelles bandes de papier, ont été trouvées rompues ;

R11 .250 .1mi 87.AD30.

Année 1569.

Noble Pierre du CAYLAR, du mas d'Anglas, paroisse de Brissac, avait épousé Antoinette SERRE, fille de Jean et de Gabrielle de CASTELVIEL, contrat reçu par Pierre ETIENNE, notaire à GANGES ; en 1569, son beau frère Guidon SERRE, son beau frère, fils et héritier universel de son père et mère lui paya la dot de 400 livres, et des habits nuptiaux, (50 livres) ; A SUMÈNE, sur la terrasse de la maison de Guidon SERRE, témoins : Pierre TEISSONNIÈRE, sénor, Pierre DUCROS, Durand MASSANE, junior ; André CAUSSE, notaire ;

R11 .250 .1mi 87.AD30.

Année 1569. (11 août)

D'Autorité de Jeanne d'ALBRET, Reine de Navarre, Henri IV, prince de Navarre, Henri de Bourbon, prince de Condé, par les commissaires Louis de BUCELLY, seigneur de la Mausson et Guillaume de CONTOUR, assistés de Mr Fulcrand de la FARELLE, juge, et Pascal JEAN, substitut en la cour royale du VIGAN.

« tous les biens présumés, et droits que possédaient à SUMÈNE, les ecclésiastiques, confréries, œuvres pieuses, de la Saint Religion catholique et Romaine, sont dégagés au prix de 1500 livres, à Durand de MASSANE, bourgeois de SUMÈNE, qui en devient propriétaire et seigneur en fief et hommage au Roi, sous l'albergue de 5 sols par an ».

Sont cités comme témoins : EMENARD, Jean FESQUET, hoirs de Jacques DOMERGUE, écuyer, Sire Guillaume DUCROS, hoirs d'Antoine CAMBON, Sire Antoine DUCROS, Jean MONNAR du Cambon, Jean MAFFRE, Durand de MASSANE, Pierre BOISSEROLE, Louis PARRAN, Jean SERRE junior, Pierre PHILIP, Jean GAY, Jacques et Pierre AMOUROUS, Antoine RESTOUBLE et Antoine MARQUÈS, Etienne MÉJAN fils de François de MADIÈRES, hoirs de Marcellin CAPION, père Jean DUPONT prêtre, de la chapelle de SAINT ROMAN, Guillaume BÉRAUD, Jacquette NISSOLE, Antoine PLANCHON, Etienne AMOUROUS, Gabriel BOUSSAC, Pierre AIGOIN, Guillaume MALPLACH, Pierre MAFFRE.

Au VIGAN, dans la maison des hoirs de Blaise BARRAIL, présents avec Guillaume GONDON, commis à la recette, témoins Jean EUZIÈRE, Antoine DUCROS, Maître Jean PETIT, Pierre GAUSSEN, tous de SUMÈNE.

Etienne GUIBAL, tous de SUMÈNE.

R11 .251 .1mi 87.AD30.

Année 1569. (19 septembre)

De la même autorité et par les mêmes commissaires que dessus assistés par maître Louis BOSQUET, substitut du procureur du Roi, au baillage de SAUVE, les biens et droits du clergé Catholique dans la paroisse de SAINT ROMAN de CODIÈRES, à savoir la chapellerie de Claude HOURS, prêtre, et quelques redevances ont été adjugées pour la somme de 300 livres, à noble Guidon SERRE, seigneur du Fromental, à SAUVE.

Le lendemain, acte passé à ANDUZE, présent m. Pierre CHARRON, substitut du procureur du Roi, dans la maison de Pierre COMBEL, Maître Jean RICHARD, notaire royal de MONTPELLIER.

Pierre RUDANEL, notaire royal du nombre des 12 réduits de MONTPELLIER, qui a reçu 4 livres, 10 sols, pour la minute et la grosse ;

R11 .251 .1mi 87.AD30.

Année 1570.

Fulcrand de la FARELLE, juge au VIGAN, Julien ARBOUX, licencié âgé de 72ans, maître Jean ORTET et Antoine LAFABRÈGUE, âgé de 40 ans, docteur ez-droits avocat, tous du VIGAN.

R11 .251 .1mi 87.AD30.

Année 1572.

Sire Antoine DUCROS, fils à feu autre, se tenant près le pont de la ville de SUMÈNE, et Jean PLANCHON, fils à feu autre, des faubourgs bas de SUMÈNE, transigent à propos de l'eau de la Jonquièrre au Viala.

Maître Jean FESQUET, garde du grenier à sel, Raymond AIGOIN.

A SUMÈNE, témoins Durand de MASSANE, beau père de DUCROS.

Jean EUZIÈRE, Bertrand TEISSONIÈRE.

Tous les témoins et parties ont signés l'acte sauf PLANCHON, illettré, DOULMET notaire.

André CAUSSE, notaire vivant en 1571.

R11 .252 .1mi 87.AD30.

Année 1574.

Jeanne CAMPLANNE, fille de Jean CAMPLAN, du mas du Bousquet, paroisse de SAINT ROMAN, épouse de Jean FESQUET, de Peyregrosse, donne quittance de dot à Raimond CAMPLAN, son frère.

Au mas de la Blaquièrre, dans la maison de Pierre FESQUET, époux de Pascale EMENARD, témoins Maître Antoine EMENARD, du mas du Villaret ;

Louis GAUSSEN, couturier du mas de Peyridier ; François EUZIÈRE de SAINT ROMAN, André RIBARD, Antoine PORTALES, Antoine BOYSSON, dit « Valat », de Peyregrosse, tous illettrés ;

Valentin EMENARD, notaire de SAINT MARTIAL.

R11 .252 .1mi 87.AD30.

Année 1575.

Demoiselle Etienne d'ALBANAS, femme de Monsieur Jean de FESQUET, garde du sel de SUMÈNE.

R11 .252 .1mi 87.AD30.

Année 1577 / 1580.

Jean Jacques DOMERGUE.

R11 .252 .1mi 87.AD30.

Année 1578.

Jean MONNAR vend à AMARINE, une maison appelé « le Figuieyra »affirmant par serment qu'elle ne paye ni censive, ni pension.

Valentin EMENARD, notaire à SAINT MARTIAL.

R11 .252 .1mi 87.AD30.

Année 1588.

Extrait du registre de la cour ordinaire de SUMÈNE, SAINT JULIEN, et Solanon, du mardi 9 février 1588, en la ville de SUMÈNE, par devant monsieur le régent, tenant la cour, heure quatre après midi, au devant la chambre de.

Nouvelle administration dePierre BORRAS,contre Jean MONNAR du Cambon,assigné par Jean CAMBACÉDÈS,sergent,en personne,la parole dudit BORAS ,qui dit avoir fait assigné MONNAR ,MONNAR faisant défaut,Monsieur ouïs Mr Guillaume EMENARD ,et Hilaire NISSOLE,lesquels moyennant le serment par eux prêté,ont dit que ledit MONNAR ,avait signé ladite Cédule ?qu'ayant l'avoir vu et déclaré exécutoire porte hypothèque et ordonne que BORRAS,le fera appeler en présence de la cour pour le voir condamner à la dite somme,tiré des actes de la dite cour.

Signé VILLARET, greffier.

R11 .252 .1mi 87.AD30.

Année 1589.

Sire André MARTIAL, Pierre VILLARET notaire à SUMÈNE.

Le sel vaut 60 sous seulement, (au maximum) au lieu de 62.

R11 .253 .1mi 87.AD30.

Année 1590.

Olivier, marchand, Pierre BOISSEROLE, cordonnier fils d'autre.

Pierre VILLARET, notaire à Ganges.

R11 .253 .1mi 87.AD30.

Année 1594.

Bernard DUCROS, fils de Pierre, maître Fontainier en 1566, père de Pierre DUCROS, bourgeois, lequel fut père de Madeleine DUCROS, mariée à Jacques CAUSSE.

h. MERAN ou EMERAN, consul de SUMÈNE ou EMENARD ?

Composition de la cour Royale du VIGAN : de la FARELLE viguier, RANDAVEL, substitut du procureur du Roi, Jean le RAT (CAT ?),

Jean DORTET, CAUCANAS, BILANGES, docteur ez-droits, et conseillers.

R11 .253 .1mi 87.AD30.

Année 1597.

Antoine BARRY régent la justice à SUMÈNE, Jean DUCROS, greffier, Sire Pierre CAUSSE, bourgeois, Sire Pierre BORRAS, marchand.

R11 .253 .1mi 87.AD30.

Année 1597.

Testament de noble Guidon SERRE, seigneur de Fromental, il veut être inhumé dans le cimetière de SUMÈNE, tombeau de ses prédécesseurs, suivant la religion réformée .il lègue 40 livres tournois aux pauvres, de SUMÈNE, et 10 à ceux de SAINT ROMAN .cette somme sera distribuée moitié par le consistoire, moitié par Marguerite MAFFRE, sa femme ou par son héritier.

A son fils Jean ,1000 livres Tournois Sol, faisant 3000 livres.

A sa fille Françoise mariée à.....60 livres Tournois outre sa dot.

A sa fille Anne mariée à..... 60 livres Tournois outre sa dot.

A sa fille Gabrielle mariée à..... 180 Livres Tournois outre sa dot.

A son petit fils, Antoine LOMBRIEU, de VIC, fils de feu Catherine ,150 livres.

A sa petite fille Jeanne SERRE, fille de feu Fulcrand SERRE, 1500 livres outre la dotation de son père.

A sa petite fille, Marie LAUTAILLE (de LAUTAIL).....100 livres.

Il institut comme héritier, Marguerite MAFFRE, sa femme pour l'usufruit et pour la forme, Noble Jean SERRE, son fils (son fils aîné Fulcrand avait testé en 1588, maître BARRY).

A SUMÈNE, dans la maison du testateur, témoins Noble Jean du FESC, seigneur de Rigolz, Jean MAFFRE, seigneur de la Grandinelle, Antoine DUCROS, fils à feu autre, fustier, Bernard BOISSEROLE, Pierre AIGOIN, père et fils, Guillaume AIGOIN, cordonnier, Libéral NADAL chirurgien, signés, François GAY, cardeur, illettrés.

Jean DUCROS, notaire à SUMÈNE.

La fortune de Guidon SERRE est évaluée après sa mort à 45894 livres en biens fins et 4986 en biens immobilier soit 50880 livres entre les sommes déjà données pour ses enfants.

R11 .254 .1mi 87.AD30.

Année 1599.

Noble Daniel DUCROS, écuyer, fils de Jean DUCROS de SUMÈNE, vend à Pierre MAURIN maréchal à SUMÈNE, la directe, seigneurie, censive, loi, sur une cerclière à Camplong.

Noble Jean SERRE, seigneur du Fromental ; hoirs de Louis COMBES, du Farguier.

A SUMÈNE, dans la maison de Jacques AIGOIN, fils d'autre, Guillaume CAMBACÉDÈS, barralier, ont tous signés.

Pierre VILLARET, notaire à SUMÈNE.

R11 .254 .1mi 87.AD30.

Avant 1599.

Notaire à MONTPELLIER, le 7 février 1575, succession de Pierre PELISSIER (frère d'autre, mort ab intestat).

Le seigneur de SAINT JULIEN a action contre demoiselle Bernardine de VAISIÈRE ou VACHIÈRE, veuve du sieur de PELISSIER.

A MONTPELLIER, dans la maison de demoiselle Françoise de GANGES, témoins ; Noble Jean de VENTILHAC, de VAULX, paroisse de DURFORT, Antoine MARTIN praticien de QUISSAC, ont signés Michel de PELISSIER, SAINT JULIEN, MICHEL de PIZA, DURANC, de VAUX, DEGAN notaire à MONTPELLIER.

R11 .254 .1mi 87.AD30.

Année 1599.

Demoiselle Françoise de GANGES, habitante de MONTPELLIER, veuve de Noble Antoine de PELISSIER, viguier de Melgueil, de M Guillaume de BAYRARGUES, conseiller et maître ordinaire en la chambre des comptes de MONTPELLIER, mère de feu Antoine de PELISSIER, lequel de son mariage avec.....a laissé Isabeau de PELISSIER qui épousa le 27 août 1683 (DEGAN notaire), Pierre de SAINT JULIEN, fils d'Antoine, et est remariée aujourd'hui à noble Jean SERRE du Fromental, fait donation à ladite petite fille, Isabeau de PELISSIER.

Fait à MONTPELLIER dans la maison de demoiselle Françoise de GANGES, laquelle ne sait signer.

Isaac DURAND notaire à MONTPELLIER.

R11 .255 .1mi 87.AD30.

Année 1533.

Marguerite DELPUECH, et son fils Antoine EUZIÈRE,.....à Jean SERRE ,junior, de SUMÈNE.....à Antoine DUCROS, hôtelier de SUMÈNE,.....pour notifier à l'acquéreur 65 florins d'argent plus les coûts et légitimes.....

Cassent et annulent cette procuration.....que ledit DELCROS, s'imisce dans leurs affaires et requièrent a moi notaire, d'intervenir et signifier auprès dudit DUCROS.

A SUMÈNE,dans la maison de Jean SERRE ,témoins

Guillaume.....,.....TEISSONNIÈRE,sabotier,Dom Antoine.....prêtre d'ANDUZE,le 3 août 1533,moi notaire soussigné,me suis transporté vers la propre personne d'Antoine DUCROS ;et parlant a lui,lui est intimé et notifié tout ce dessus.....Antoine EUZIÈRE et Marguerite DELPUECH,mère et fils,à quoi DUCROS m'a répondu a moi ,propos ainsi équivalents : « Sès vous procurayre ? »,et moi notaire lui est répondu,que je n'étais pas procureur,et le même DUCROS répondit de nouveau les propos ainsi : « Quand vous me farès fé,procura,ieu vous faray ma respounsa »et j'affirme qu'il fut ainsi en présence de Pierre du BRUC,Bayle de SUMÈNE ,Fulcrand FESQUET,et moi notaire soussigné qui est fait ci dessus.

Bernard BARRY, notaire à SUMÈNE.

R11 .255 .1mi 87.AD30.

Année 1537.

Jean de las COMBES,du mas de las COMBES,paroisse de SAINT ROMAN,fait reconnaissance à Antoine RAFFINESQUE,procureur de Dom Claude de VICHY,prieur de TORNAC,pour un mas situé de las Combes. Guillaume de LEUZIÈRE, Jean CAPION de la Salle.

Fait sur la marche du mas de las Combes, à la porte dudit mas. Témoins Jean VALDEYRON, Gabriel de la CROIX de CÈZAS,

Jean de CORETAY, notaire de TORNAC.

R11 .256 .1mi 87.AD30.

Année 1581.

Jacques HÉBRARD, du Castanet des perdus, sachant que Jacques HÉBRARD, son aïeul a jadis acquis de Marguerite DELPUECH et de Antoine EUZIÈRE, son fils, alors propriétaire au mas du Soulier, un droit de passage. Acte reçu par Bernard BARRY, notaire à SUMÈNE. Jacques HÉBRARD vend des.....à Sire Etienne DUCROS.

A SUMÈNE, dans la maison de DUCROS, témoins Guillaume AIGOIN, cordonnier, Jean RAUSIER, cardeur de laines, signes Pierre DUCROS, couturier.

Pierre VILLARET, notaire à SUMÈNE.

R11 .256 .1mi 87.AD30.

Année 1586.

Sire Etienne DUCROS, marchand des faubourgs de pied de ville de SUMÈNE, soumet à Dame Madeleine de FIZES, baronne de SAUVE, DURFORT, et SALANNOYS , qu'il possède dans la baronnie de SAUVE, le mas du Soulier, lequel mas il prétend faire réparer et bâtir et le rendre défendable pour l'assurance de ses personnes, bêtes et familles, contre les voleurs et brigands qui ne font que voler et brigander les maisons étant non défendables.

Et désirant pour cela y faire une « barbacane », et certains flans aux deux tours et merlets nécessaires, il en demande la permission à la dite Dame, offrant de lui donner « telle censive qu'il lui plaira ».

Accordé sous la censive annuelle d'une pomme ou d'un coudon (coing), portable au château de SAINT ROMAN, lors de la fête de la SAINT MICHEL.

A SAUVE, en présence de Madeleine de FIZES, qui signe, témoins Pierre POUGET de CROS, Pierre DELPUECH de SAINT ROMAN.

Hilaire des CALRIS, notaire de SAUVE.

R11 .256 .1mi 87.AD30.

Année 1592.

Transaction entre Jacques HÉBRARD, du Castanet des perdus, et Sire Etienne DUCROS, bourgeois de SUMÈNE, terres de Noble Guidon SERRE, seigneur du Fromental, pour son mas de LEUZIÈRE.

Fait au mas de LEUZIÈRE, près de la fontaine, témoins Hyppolite DELPUECH du mas de la Nyble, Antoine CAMPLO du mas de Camplo ou Savel, Jean ALBARIC, du mas d'Olméras paroisse de SAINT ROMAN, aucun ne sachant signer, les parties ont signées, François DOULMET notaire à SUMÈNE.

R11 .256 .1mi 87.AD30.

Année 1598.

Lettre du Roi Henry IV au sénéchal de BEAUCAIRE, ordonnant de juger le procès, soulevé par Monseigneur PAULET, recteur de la Chapellerie et du collège fondé à SUMÈNE, contre Jean et Pierre SERRE, Pierre MAFFRE, Pierre AMOUROUX et autres défenseurs des biens ecclésiastiques sous prétexte de vente durant les troubles.

En 1569, le même Roi avait promis sa garantie aux acquéreurs.

R11 .257 .1mi 87.AD30.

Année 1594.

Fulcrand DUMAS, marchand de SAUVE, régisseur général de Monseigneur le Duc de MONTMORENCY, grand Maréchal et Connétable de FRANCE, seigneur et baron de SAUVE, DURFORT et SALANNOYS, en la baronnie de Sauve, ainsi qu'il a fait approuvé de sa puissance, loze une acquisition faite de Claude RAUZIÈRES, de Malignas, paroisse de CROS, par François CLAPARÈDE, de la paroisse de SAINT HYPPOLITE (contrat reçu par maître ROUVEYROLLES en 1591, au prix de 400 livres) le droit de Lods a été modéré de 36 livres, grâce du reste ayant été faite.

Fait à SAUVE, au tablier de la Bottique dudit DUMAS, Gilles de CRUZIS, notaire de la ville, et Ballyère de SAUVE.

R11 .261 .1mi 87.AD30.

Année 1600.

Partage des biens ayant appartenu à Antoine de SAINT JULIEN, et à son défunt fils Pierre de SAINT JULIEN, entre Noble Jean et Antoine de SAINT JULIEN, fils du susdit Antoine et frère du susdit Pierre.

Le château est divisé suivant l'acte reçu par Maître Villaret, notaire de GANGES. Le sieur de BÉZIGUES, le sieur de l'OLIVIER, la maison claustrale de SAINT JULIEN.

Fait au château de SAINT JULIEN, dans la salle voûtée, Pierre BONYOLS, prieur de SAINT JULIEN, Etienne ESTAN, notaire du VIGAN.

R11 .261 .1mi 87.AD30.

Année 1609.

Au sujet de droit de LEUDE, établi en 1431, vendu en 1523, à DOMERGUE, seigneur du MERCOU, refusé à partir de 1569, par les habitants de SUMÈNE, disant que cette imposition leur avait été arraché par la violence, du baron d'HYERLE, il y avait procès et incidents, projet de transaction en l'année 1603, entre Jean Jacques DOMERGUE, seigneur du MERCOU, qui avait choisi pour arbitre, Maître Louis de ROCHEMORE, conseiller du Roi, président et juge en la sénéchaussée, d'une part et les habitants de SUMÈNE, ayant choisi pour arbitre Maître Pierre de SERRE, conseiller du Roi et général en sa cour des aydes à MONTPELLIER, d'autre part.

Thierry DUCROS .Pernes les Fontaines.An 2005.

En 1609, demoiselles Anne DOMERGUE, dame du Mercou et Isabeau ou Elisabeth DOMERGUE, autorisée par noble Guillaume de BEDOS, son mari, toutes les deux succédant à feu Jean Jacques DOMERGUE,leur frère d'une part,et de la part des habitants de SUMÈNE :Sire Gabriel VILLARET et Jean AIGOIN,consuls modernes,Pierre LAJART et Pierre BOSSAC,conseillers,noble Jean du FESC,seigneur de Rogez et Pierre CAUSSE,seigneur de Magdas ,messires SERRE,Jean AIGOIN ,fils de Jacques,Etienne DUCROS,Maître Hillaire NISSOLE,Pierre MAFFRE vieux,Pierre SERRE,Sauveur SOLIÈ,Bernard PHILP,Pierre MASMÉJAN ,EUZIÈRE,VILARET,jeune,FLOTARD,FOURCOUAIL,FLESSIÈRE, BONNIFAS,SAUVAYRE,OLIVIER,SABATIER ,MONNA,FABRE jeune,J.FABRE,Guidon MALPLACH,BOISSEROLES,RIBART,FINIELS,Jacques AIGOIN jeune,A.FABRE,Jean MASSANE,AMOUROUX,Jean de la BROA,DUCROS,COUREN.

Transaction, les demoiselles DOMERGUE ne percevant que l'argent par charge de denrées, et se montant à 100 livres par an, à la communauté.

A SUMÈNE, dans la maison du seigneur de Rogez, Présents noble Etienne MAFFRE, seigneur de la Grandinelle, SERRE, marchand, et quelques étrangers.
Pierre VILLARET, notaire de SUMÈNE.

Thierry Ducros ;



ACGC